

N° 315

# SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

---

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1986.  
Enregistré à la Présidence du Sénat le 13 mars 1986.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission des affaires culturelles (1) à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 septembre 1985 ayant pour objet l'étude des relations culturelles, scientifiques et techniques de la France et de la Finlande.*

Par M. Adrien GOUTEYRON, Mme Danielle BIDARD-REYDET,  
MM. Guy de LA VERPILLIÈRE et Jean ROGER,

Sénateurs.

---

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Leon Eeckhoutte, *président* : Paul Seramy, Adrien Gouteyron, Michel Miroudot, Michel Durafour, *vice-présidents* : MM. James Marson, Jacques Habert, Jacques Carat, Pierre Vallon, *secrétaires* : MM. Guy Allouche, Paul Bénard, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Joseph Caupert, Auguste Cazalet, Adolphe Chauvin, Henri Collette, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jean Delaneau, Jacques Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Pierre Laffitte, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Jean-François Le Grand, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malecot, Hubert Martin, Christian Masson, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papiilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Jean Roger, Roland Ruet, Guy Schmaus, Abel Sempé, Franck Serusclat, Pierre Sicard, Pierr Christian Taittinger, Raymond Tarcy, Albert Vecten, Marcel Vidal.

---

**Finlande.** — *Relations culturelles, scientifiques et techniques - Rapports d'informations.*

## SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION .....	4
Chapitre I. – GÉNÉRALITÉS .....	9
I. – <i>La géographie et l'histoire</i> .....	9
A. – La géographie .....	9
B. – L'histoire .....	10
II. – <i>Les institutions et la vie politique</i> .....	21
A. – Les institutions politiques nationales .....	21
B. – L'organisation territoriale .....	24
C. – La vie politique .....	24
III. – <i>Les aspects économiques et sociaux</i> .....	28
IV. – <i>La vie culturelle</i> .....	29
A. – Le patrimoine culturel finlandais .....	30
1. <i>De la littérature aux Beaux-Arts</i> .....	30
2. <i>Le bilinguisme</i> .....	32
B. – La politique culturelle .....	33
1. <i>L'administration des affaires culturelles</i> .....	33
2. <i>Les équipements et les pratiques culturelles des Finlandais</i> .....	35
C. – L'enseignement .....	40
1. <i>Les différents niveaux d'enseignement</i> .....	40
2. <i>L'administration et le financement</i> .....	45
3. <i>Les universités de Turku et Oulu</i> .....	47
Chapitre II. – LES RELATIONS CULTURELLES FRANCO-FINLANDAISES .....	51
I. – <i>L'enseignement du français en Finlande</i> .....	51
A. – La situation de la langue française .....	51
B. – L'enseignement français .....	53
II. – <i>La coopération culturelle</i> .....	56
A. – L'état des relations culturelles et scientifiques entre la France et la Finlande .....	56
1. <i>Le cadre</i> .....	56
2. <i>Les échanges</i> .....	58
B. – Le Centre culturel français d'Helsinki .....	59
1. <i>Ses activités</i> .....	59
a) <i>L'enseignement</i> .....	59
b) <i>Les manifestations culturelles</i> .....	60
2. <i>Ses moyens</i> .....	63
a) <i>Les locaux</i> .....	63
b) <i>Le personnel</i> .....	63
c) <i>Le budget</i> .....	64
C. – La coopération avec les universités finlandaises .....	66
CONCLUSION .....	69

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

**M. Adrien Gouteyron**, sénateur de la Haute-Loire, *président*.

**Mme Danielle Bidard-Reydet**, sénateur de la Seine-Saint-Denis.

**M. Guy de la Verpillière**, sénateur de l'Ain.

**M. Jean Roger**, sénateur du Tarn-et-Garonne.

**Mme Anne Buge**, administrateur des services du Sénat.

MESDAMES, MESSIEURS.

Le 15 mai 1985, le bureau de votre commission des affaires culturelles décidait de demander au Sénat de l'autoriser à envoyer une mission d'information en Finlande au cours de l'intersession d'été.

En application de l'article 21 de son Règlement et au cours de sa séance du 28 juin 1985, la Haute Assemblée a octroyé à votre commission l'autorisation qu'elle sollicitait.

La mission d'information s'est déroulée du 23 au 29 septembre 1985.

Pays le plus septentrional d'Europe, la Finlande jouit d'une situation géographique et politique originale : ce territoire peu peuplé apparaît naturellement tourné vers l'extérieur ; il est proche des pays scandinaves sans pour autant être des leurs ; enfin, et sans nul doute surtout, il a été condamné par l'histoire à une neutralité politique devenue aujourd'hui tout aussi volontaire qu'obligée.

Ces diverses circonstances expliquent que le choix de votre commission se soit porté vers ce pays, et qu'elle ait souhaité approfondir son information et celle de la Haute Assemblée sur l'état des relations culturelles, scientifiques et techniques qu'entretient la France avec la Finlande.

Tout au long de son déplacement, la délégation a bénéficié d'un accueil particulièrement chaleureux. Elle souhaite exprimer ici sa très sincère reconnaissance à tous ceux qui, à Paris et en Finlande, ont permis l'accomplissement de sa mission. Que soient tout spécialement remerciés le Président et les membres du Parlement finlandais, les municipalités de Turku et Oulu, les services de l'ambassade de France à Helsinki et en particulier, M. Marc-Olivier Gendry, conseiller chargé d'affaires A.I., et M. Pierre Carpentier, conseiller culturel et scientifique, lesquels, par leur collaboration personnelle, ont facilité le bon déroulement de ce voyage.

## PROGRAMME DE LA MISSION

### LUNDI 23 SEPTEMBRE 1985 :

- 10 h 40 - Départ de la mission de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle par vol A.F.790 à destination d'Helsinki, via Stockholm.

- 15 h 40 - Arrivée de la délégation à l'aéroport d'Helsinki-Vantaa. Accueil par M. Marc-Olivier Gendry, chargé d'affaires A.I., et par M. Pierre Carpentier, conseiller culturel et scientifique près l'Ambassade de France.

- 17 heures - Visite de l'exposition Artek (design et mobilier contemporain) au Musée des arts décoratifs, sous la conduite de M. Ake T. Tjeder, directeur d'Artek.

- 18 heures - Réunion de travail à l'Ambassade de France.

- 19 h 30 - Dîner offert par le groupe d'amitié Finlande-France du Parlement finlandais.

### MARDI 24 SEPTEMBRE 1985 :

- 9 h 30 - Visite de l'Ecole française.

- 10 h 30 - Visite au Président du Parlement, M. Erkki Pystynen. Entretien puis déjeuner avec les membres de la commission des affaires culturelles du Parlement finlandais.

- 14 heures - Présence de la délégation à la séance du Parlement.

- 15 heures - Visite du centre culturel français d'Helsinki.

- 19 h 30 - Dîner offert par le groupe finlandais de l'Union interparlementaire.

### MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1985 :

- 8 h 15 - Visite du lycée franco-finlandais d'Helsinki.

- 9 h 30 - Entretien avec Mme Suonio, ministre de l'éducation.

- 10 heures - Echanges de vues avec des fonctionnaires du ministère de l'éducation :

- Département de l'art : M. Risto Kivela, conseiller culturel ;
- Département des écoles : M. Leevi Melametsa, directeur ;
- Département des universités et des sciences : M. Arvo Jappinen, chef de bureau ;
- Département des affaires internationales : Mme Pirkko Mela, directeur-adjoint et Mlle Raija Kallinen, secrétaire des affaires culturelles.
- *11 h 45* - Entretien avec M. Björkstrand, ministre de la culture.
- *12 h 30* - Déjeuner offert par le ministère de l'éducation.
- *15 heures* - Réunion de travail au ministère de l'environnement avec
  - M. Lauri Tarasti, secrétaire général du ministère de l'environnement (exposé sur la politique finlandaise en matière d'environnement) ;
  - M. Pentti Pantzar, sous-directeur de la planification urbaine (exposé sur l'architecture et l'urbanisme en Finlande) ;
- *19 h 30* - Dîner à l'Ambassade de France offert par le chargé d'affaires A.I., M. Marc-Olivier Gendry.

#### **JEUDI 26 SEPTEMBRE 1985 :**

- *8 heures* - Départ pour Turku en minibus.
- *10 h 30* - Visite d'Abo Akademi (université de langue suédoise de Turku). Accueil par M. C.G. Lindstrom, recteur ;  
Visite du musée Sibélius ;  
Visite du jardin d'enfants français.
- *13 heures* - Déjeuner offert par M. le vice-recteur de l'université de Turku (université de langue finnoise) : M. Hannu Tapani-klami ;
- *15 heures* - Visite de l'université de Turku ;
- *16 heures* - Visite de la ville de Turku (cathédrale, château...) ;
- *19 heures* - dîner offert par la municipalité au château de Turku.

#### **VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1985 :**

- *7 h 30* - Décollage de Turku pour Oulu (via Helsinki), vols A.Y. 204 puis A.Y. 404 ;

- 10 h 30 - Arrivée à Oulu ;
- 11 heures - Discussion avec des représentants de la ville sur le projet « Oulu-ville de technologie » dans la nouvelle bibliothèque municipale ;
- 12 h 30 - Déjeuner offert par la municipalité (hôte : M. Matti Rosi, directeur des affaires culturelles) ;
- 14 h 30 - Visite de l'université d'Oulu. Accueil par M. Markku Mannerkoski, recteur ;
- 18 h 20 - Départ par train pour Rovaniemi ;
- 21 heures - Arrivée à Rovaniemi. Accueil par M. Antti Poranen, consul honoraire de France.

### **SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1985 :**

- 9 h 30 - Visite de la ville de Rovaniemi ;
- 11 h 30 - Visite de « Lappia Talo », centre de congrès et théâtre (architecture de Aalvar Alto). Présentation d'un court-métrage sur Rovaniemi ;
- Visite du musée et de la bibliothèque municipale (œuvre de Aalvar Alto) ;
- 13 h 30 - Déjeuner au restaurant d'application de l'institut de formation du personnel hôtelier (« Oppikoika ») ;
- 14 h 30 - 17 h 30 - Visite d'une ferme d'élevage de rennes ;
- Gôûter dans un centre touristique lapon ;
- Visite du village et des ateliers de Santa Claus sous le cercle polaire ;
- Visite du musée arctique ;
- 17 h 30 - Réception chez M. le consul honoraire de France à Rovaniemi (M. Antti Poranen).

### **DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 1985 :**

- 10 h 25 - Décollage pour Helsinki par vol A.Y. 451 ;
- 11 h 35 - Atterrissage à Helsinki ;
- Visite du musée de Hvittrask ;
- Déjeuner à Hvittrask ;
- 16 h 25 - Départ de la mission de l'aéroport d'Helsinki-Vantaa à destination de Paris (via Stockholm) par vol A.F. 791 ;
- 19 h 25 - Arrivée de la mission à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

## CHAPITRE PREMIER

### GÉNÉRALITÉS

#### I. - LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE

##### A. - LA GÉOGRAPHIE

Située à la frange nord-est de l'Europe, la Finlande est, après l'Islande, l'Etat le plus septentrional du monde et, par sa superficie (337.000 kilomètres carrés), l'un des pays les plus vastes du continent européen (U.R.S.S. non comprise), le quatrième après la France, l'Espagne et la Suède. Avec un tiers de ses terres au-delà du cercle polaire arctique, elle se trouve aux mêmes latitudes que le nord de la Sibérie, l'Alaska et le sud du Groenland, soit des régions très peu peuplées du reste du monde. Toutefois, grâce à l'influence du Gulf Stream, le climat y est plus doux, en dépit d'hivers longs et rigoureux (les températures moyennes sont, en février, de l'ordre de - 13 °C dans le nord et de - 6 °C dans le sud). La neige tombe dès octobre en Laponie, à partir de novembre dans la majeure partie du pays, et en décembre sur le littoral méridional et le sud-ouest. Elle fond en avril sauf dans le nord où elle peut persister jusqu'à juin. Les étés sont, en revanche, relativement chauds et ensoleillés (les températures moyennes atteignent, en juillet, 15 °C au nord et 18 °C au sud).

A cette latitude, la durée du jour est extrêmement variable : dans le sud, le jour le plus long de l'année compte dix-neuf heures et le plus court six heures ; en Laponie, au 70° de latitude nord, le soleil ne se couche pas pendant soixante-trois jours l'été, il n'apparaît pas pendant cinquante et un jours d'hiver.

La Finlande possède plus de 2.500 kilomètres de frontières terrestres dont 1.269 avec l'U.R.S.S. (plus de 700 avec la Norvège et de 500 avec la Suède), et 1.100 kilomètres de côtes (elle a perdu son accès à l'océan arctique depuis la Deuxième Guerre mondiale). Ces côtes sont bordées de très nombreux archipels (quelque 35.000 îles ont été dénombrées).



Dans son ensemble, la Finlande est un pays relativement **bas et plat** ; l'altitude moyenne n'atteint que 152 mètres au-dessus du niveau de la mer (300 mètres pour l'Europe dans son ensemble) ; les points culminants (compris entre 1.000 mètres et un peu plus de 1.300 mètres) se trouvent en Laponie.

Avec ses 60.000 **lacs** — au moins —, multiples au sud, moins nombreux mais beaucoup plus étendus au nord, le territoire finlandais apparaît comme un mélange inextricable d'eau et de terre. La **forêt** (relativement pauvre en essences, du fait de la haute latitude : résineux et bouleaux pour l'essentiel) couvre 65 % de la superficie, soit plus que nulle part ailleurs en Europe.

L'industrialisation de la Finlande n'ayant véritablement pris son essor qu'avec l'indépendance, en 1917, l'**urbanisation** est un phénomène assez récent. Environ 60 % de la population vivent dans les zones urbaines. Helsinki compte 484.000 habitants.

Les Finlandais sont aujourd'hui **4,8 millions**. La **démographie** finlandaise ressemble à celle de tous les pays industrialisés et connaît les mêmes problèmes (taux de natalité insuffisant, proportion décroissante des actifs par rapport au nombre des retraités...). Le taux de mortalité infantile est, comme celui des pays scandinaves, l'un des plus bas du monde.

La **densité** de la population est faible — à peine 16 habitants au kilomètre carré — et très inégale : la moitié des Finlandais réside au sud, sur un territoire qui ne représente que le dixième de la superficie totale du pays. On compte, en revanche, seulement 2 à 3 habitants au kilomètre carré dans certains endroits de Laponie.

## B. — L'HISTOIRE

● L'histoire finnoise reste très obscure jusqu'**au-delà de l'an mil**. Quelques millénaires avant notre ère, des tribus de chasseurs et de pêcheurs vinrent s'installer entre les golfes de Finlande et de Botnie, dans la région qui forme aujourd'hui la Finlande. Il s'agissait de **tribus finno-ougriennes** venues de Russie centrale (dont une partie a, par ailleurs, essaimé vers le sud, vers la Hongrie actuelle). Les **Lapons**, peuple d'origine inconnue, se trouvaient déjà sur place à l'arrivée des Finnois.

Les premiers peuplements, le long de la Baltique, datent des environs de 500 avant Jésus-Christ. Au début de l'ère chrétienne, de **nouvelles migrations** de chasseurs gagnèrent le nord tandis que des colons venus d'Estonie débarquaient au sud et que des tribus plus orientales s'installaient au nord du lac Lagoda.

Dès cette époque, des colonies d'origine germanique, vraisemblablement suédoises, occupaient les îles Aaland et les vallées des fleuves côtiers du sud-ouest.

L'influence scandinave s'est faite croissante à partir du v<sup>e</sup> siècle, les échanges commerciaux et culturels se sont progressivement développés autour de la Baltique — et jusqu'au Rhin.

● Au xi<sup>e</sup> siècle, un état commença à se former dans ce qui est aujourd'hui le centre de la Suède, et la Suède se dota, sous l'influence anglaise d'une église. Par esprit de conquête, autant sans doute que pour répandre la foi chrétienne, les Suédois entreprirent une première croisade vers 1155, sous la conduite de leur roi Erik IX (Saint-Eric) et de l'évêque Henri (d'origine anglaise et également canonisé par la suite). Même si cette croisade relève, à demi encore, de la légende, elle marque traditionnellement le début de l'histoire finlandaise.

L'expansion suédoise inquiéta Novgorod et l'église d'Orient. Les Russes envahirent la Carélie dans le dernier quart du xii<sup>e</sup> siècle et commencèrent à la convertir à l'orthodoxie. Jusqu'au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, la Finlande fut le théâtre d'une lutte politique et religieuse entre la Suède et la Russie sans qu'aucun des deux camps ne réussisse à l'emporter (l'un des épisodes les plus célèbres de cette guerre est la bataille de la Néva — 1240 — où, on le rappellera, l'armée suédo-finlandaise fut défaite par les Russes conduits par Alexandre, lequel reçut, à la suite de sa victoire, le nom de Nevski).

La concurrence russe incita le pouvoir suédois — pressé par la papauté — à intervenir plus activement et à entreprendre la conquête politique de la Finlande. Le sud-ouest fut occupé sans difficulté et un préfet (chef militaire) installé au château d'Abo (Turku), construit au début du xiii<sup>e</sup> siècle pour abriter le premier évêché de Finlande.

Cette époque clôt une période de conquête de plus d'un siècle et demi ; elle inaugure l'histoire finlandaise proprement dite.

### — *La Finlande suédoise.*

La Suède poursuivit son expansion vers l'est jusqu'au début du xiv<sup>e</sup> siècle. En 1323, la guerre de Carélie prit fin par un traité de partage entre Russes et Suédois, signé à Pähkinäsqari. Plus de la moitié du territoire finlandais actuel revenait à la Russie.

L'annexion de la Finlande à la Suède fut progressive mais la Finlande suédoise reçut, dès le xiv<sup>e</sup> siècle, son organisation politique et religieuse et l'assimilation légale à la mère patrie fut presque

complète : le droit suédois fut introduit en 1347 et, à partir de 1362, la Finlande participa à l'élection du roi de Suède. Un cadet de la famille royale résidait souvent à Abo (Turku) avec le titre de « duc de Finlande ».

La Réforme imposa définitivement la domination suédoise, d'autant que le xiv<sup>e</sup> siècle fut marqué par l'unification politique de la Suède et la formation, par la **dynastie Vasa**, d'un Etat national dont la Finlande constituait la partie orientale. En 1527, **Gustave Vasa** transféra à la couronne les biens ecclésiastiques et mit en place un système unique de gouvernement local et d'imposition.

**En 1550, il fonda Helsinki.** La Réforme fit de la **langue finnoise** une langue nationale écrite, la langue de l'évangélisation et du culte ; le premier livre imprimé en finnois fut une traduction du **Nouveau testament** par **Mikael Agricola**, ami de Luther et évêque d'Abo (Turku).

Au début du xvii<sup>e</sup> siècle, sous le règne du petit-fils de Gustave Vasa, **Gustave II-Adolphe**, l'administration centrale fut mise sur pied et Stockholm devint capitale.

C'est à cette époque que se situe **l'apogée du royaume de Suède**. Une centralisation administrative croissante s'exerça au détriment de l'indépendance relative et du particularisme finlandais ; la noblesse d'origine finlandaise fut remplacée par la noblesse suédoise. Le suédois permettait seul d'accéder aux postes importants. Il était, avec le latin, la langue de l'Université, fondée en 1640, à Abo (Turku).

Le début du xviii<sup>e</sup> siècle fut, en revanche, marqué par **l'effondrement de la puissance suédoise et l'ascension de la puissance russe**. La Finlande fut occupée pendant plus de dix ans (1710-1721) par les troupes de **Pierre-le-Grand** et l'occupation se répéta en 1741-1743. Pierre-le-Grand fonda Saint-Petersbourg sur le territoire de l'ancienne Ingrie finlandaise. Ces années d'occupation, de famine et de peste laissèrent un cruel souvenir dans l'imagination populaire, sous le nom de « **grande colère** ».

A la suite de ces deux périodes de guerre, la Suède perdit les marches orientales de son Royaume, jusqu'à la rivière de Kymijoki.

La fin du xviii<sup>e</sup> siècle fut, dans son ensemble, une période paisible. La population finlandaise augmenta rapidement pour atteindre le million d'habitants au début du xix<sup>e</sup> siècle ; la philosophie occidentale des Lumières influença la vie intellectuelle. Le suédois restait la langue officielle, mais, depuis 1739, l'administration reconnaissait et employait le finnois ; l'université de Turku devint un centre florissant. **Porthan**, considéré comme le premier grand écrivain national, découvrit la poésie populaire finnoise à l'époque de **Gustave III** — époque dite **gustavienne**, dont le style allait marquer tout particulièrement la Finlande.

– *Le régime russe (1808-1917).*

Beaucoup pensèrent au lendemain des deux occupations russes que la Suède ne pourrait plus défendre bien longtemps la Finlande.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Europe était sous domination française et Napoléon au faite de sa puissance. Gustave IV se refusant à participer au blocus continental et à fermer ses portes aux navires anglais, les troupes russes envahirent la Finlande, début 1808, sur la base d'un accord conclu l'année précédente, à Tilsitt, entre Napoléon et le Tsar Alexandre 1<sup>er</sup> (cet accord établissait un partage d'influences et la Russie s'intéressait à la Finlande pour la défense de Saint-Petersbourg).

Les Finlandais battirent en retraite jusqu'à Oulu, au nord du golfe de Botnie. Après leur avoir envoyé de très maigres renforts, la Suède se résigna à la perte de la Finlande, à laquelle elle renonça inconditionnellement en signant la paix de Hamina (1809). Un destin commun de six siècles s'achevait, destin auquel la Finlande doit son unité et l'empreinte ineffaçable de la culture occidentale.

L'annexion de la Finlande par la Russie débuta sous d'heureux auspices, grâce au libéralisme du Tsar Alexandre 1<sup>er</sup>, qui accorda aux Finlandais une grande liberté pour la gestion des affaires intérieures : la Finlande conserva la religion luthérienne, le droit civil suédois et le suédois comme langue officielle. Son administration fut confiée à un Conseil de gouvernement (qui allait prendre, en 1816, le nom de **Sénat impérial**). A côté de ce Sénat proprement finlandais, fut créé un comité des affaires finlandaises, composé de fonctionnaires russes et siégeant à Saint-Petersbourg. La Finlande avait aussi son propre Parlement (Diète) composé de quatre États.

Alors qu'elle avait eu dans le Royaume de Suède le rang héraldique de grand-duché, la Finlande devenait de *facto et de jure* un **grand-duché russe** doté d'institutions propres ; le Tsar ajouta à ses titres celui de grand-duc de Finlande.

Le libéralisme d'Alexandre 1<sup>er</sup> n'était cependant pas dénué d'arrière-pensées. Le transfert du gouvernement de Turku à Helsinki en 1812 est à cet égard révélateur : au-delà des apparences, la **fondation d'une capitale finlandaise** en 1812, à Helsinki, témoignait moins du désir des Russes de faire de la Finlande une entité indépendante (pendant la période suédoise, Turku avait été un centre administratif, le siège de l'évêché, de l'université et de la Cour d'appel, mais la capitale de la Finlande était restée Stockholm) que de leur volonté de contrôle : le choix d'Helsinki n'était pas innocent. Turku avait été jugée « bien près de Stockholm et bien loin de Saint-Petersbourg » !

Par ailleurs, l'autonomie intérieure de la Finlande fut très vite réduite : seul le premier Gouverneur général fut finlandais ; il céda la place par la suite à des officiers et hauts dignitaires du régime tsariste. L'empereur refusa de convoquer la Diète entre 1809 et 1863.

L'évolution politique réveilla un **sentiment national** que la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avait vu naître (notamment avec Porthan). Un petit noyau de jeunes intellectuels romantiques, fonda, à Turku, un mouvement littéraire en faveur de la culture et de la langue finnoises (**fennomanie**) et autour d'une devise porteuse : « *Nous ne sommes pas des Suédois, nous ne voulons pas devenir Russes, soyons donc des Finnois* ». Ce fut aussi l'époque où le poète **Runeberg** écrivit l'hymne national finlandais, « **Notre Pays** », et où **Elias Lönnrot** rassembla en une très vaste épopée – le **Kalevala** (1) – les poèmes chantés et transmis oralement depuis des siècles par le peuple finnois. Le Kalevala allait devenir une source inépuisable de thèmes pour la littérature et l'art finlandais et le symbole du sentiment national. Le philosophe **Snellman**, disciple de Hegel et ardent défenseur de la langue finnoise, exerça une grande influence sur les étudiants.

Il est apparu, peu à peu, que rien ne pourrait étouffer le mouvement créé par Snellman et Lönnrot : à partir des années 1840, une connaissance minimum du finnois fut exigée des fonctionnaires ; en 1858, le premier lycée finnois fut ouvert à Jyväskylä ; en 1863, l'empereur **Alexandre II** proclama le finnois langue officielle dans l'administration et la justice (comme l'était le suédois).

La Finlande connut, à nouveau, une autonomie relative. Elle bénéficia d'une incontestable liberté économique, renforça ses liens commerciaux avec l'Allemagne et l'Angleterre et se dota de sa propre unité monétaire, le **mark**.

Cependant, le statut politique et économique distinct de la Finlande – et les liens qu'il avait engendrés avec l'Ouest – devint de plus en plus critiqué en Russie.

Le Tsar **Nicolas II** entreprit de supprimer l'autonomie interne du Grand-Duché et de ramener celui-ci au rang d'une province : les pouvoirs sénatoriaux furent réduits, l'armée dissoute (elle avait été créée en 1878), la presse interdite, le russe imposé comme seule langue officielle ; les arrestations se multiplièrent.

La Finlande résista activement, alors même qu'elle commençait à être gagnée par l'agitation sociale et révolutionnaire que connaissait la Russie en ce début de XX<sup>e</sup> siècle. Acculé, **Nicolas II** dut accorder en 1906 une **nouvelle constitution** en substituant à l'an-

---

(1) Dont la Finlande a fêté, en 1985, les cent cinquante ans.

**cienne Diète une Assemblée nationale de 200 députés élus par tous les citoyens (les finlandaises furent ainsi les premières européennes à obtenir le droit de vote).**

Les élections de 1907, où les socialistes révolutionnaires obtinrent 40 % des voix, furent suivies d'une nouvelle période de répression. La Chambre fut systématiquement dissoute lorsqu'elle refusait d'entériner la législation impériale. Enfin, l'état de siège fut proclamé et un régime de terreur policière instauré. Le pays passa alors de la résistance à l'organisation clandestine. Une armée secrète de libération fut constituée en 1914.

### *- L'indépendance.*

La révolution russe de 1917 rétablit le statut autonome de la Finlande, mais une partie des Finlandais revendiqua alors la pleine souveraineté ; pendant plus d'un an, la guerre civile et les ingérences étrangères allaient écarteler le pays. L'opinion finlandaise était divisée entre socialistes, favorables à l'intégration de la Finlande à l'Union soviétique en formation, et anciens anticonstitutionnalistes (partis bourgeois), majoritaires à la Chambre et partisans de l'indépendance. Fin octobre 1917, les socialistes formèrent un conseil central des ouvriers qui donna l'ordre de grève générale ; « Rouges » et « Blancs » s'affrontèrent pendant deux mois. Sur proposition du Président Svinhufvud, le Parlement **proclama l'indépendance finlandaise le 6 décembre 1917**. Tout en maintenant ses troupes — lesquelles constituaient un appui pour les « Rouges » — la Russie reconnut l'indépendance de la Finlande.

A la fin du mois de janvier 1918, les « Rouges » parvinrent à prendre le pouvoir à Helsinki et dans le sud du pays. Le Gouvernement s'enfuit à Vaasa où il fonda une base blanche pour la Finlande centrale et septentrionale : une garde civique aidée par l'Allemagne et des volontaires suédois fut confiée au **général Mannerheim**.

L'armée rouge fut défaite par Mannerheim au printemps de 1918 : la guerre civile avait duré cinq mois. Elle laissait l'économie exsangue. Le pays était délivré des Russes, mais sa toute jeune indépendance restait menacée par l'Allemagne qui entendait faire payer son aide passée par la signature d'une série de traités économiques et militaires qui lui donnaient le contrôle du pays (il fut même envisagé de confier la couronne royale à un fils du Kaiser). Ce n'est qu'avec la défaite allemande, à l'issue de la Première Guerre mondiale, que la Finlande fut libérée de tout joug économique ou militaire.

*- L'entre-deux-guerres.*

**En 1919, la Constitution actuelle de la Finlande était élaborée et votée.**

Elle constituait un compromis entre les opinions monarchistes et républicaines. Stahlberg, chef du parti progressiste (libéral) fut élu à la présidence contre Mannerheim qui ne recueillit que 50 voix sur 200.

A la suite de la guerre civile de 1918, la gauche s'était scindée en deux, entre **communistes** dont le parti, fondé en Union soviétique, était interdit en Finlande (même si, à certaines périodes de l'entre-deux-guerres, il parvint à s'exprimer clandestinement au sein du Parlement), et **sociaux-démocrates**, lesquels adoptèrent, au contraire, une ligne réformiste, et s'intégrèrent au système avec succès. Dans la Finlande très largement agricole des années vingt, la vie politique devait être dominée par le **parti agrarien** (aujourd'hui parti du centre).

La crise économique développa un mouvement d'extrême-droite antiparlementaire, qui chercha – en vain, malgré une tentative de coup d'Etat en 1932 – à mettre en péril la jeune démocratie finlandaise.

La Finlande connut, globalement, dans l'entre-deux-guerres un **essor économique rapide**. Une série de lois agraires permit aux paysans de racheter les terres affermées : plus de 100.000 fermes nouvelles furent créées, ce qui contribua à résorber le prolétariat agricole.

A la fin des années trente, le pays couvrait presque ses besoins en céréales ; il exportait des produits d'élevage et était devenu l'un des premiers exportateurs de bois.

*- La Seconde Guerre mondiale.*

Lorsqu'éclata la Seconde Guerre mondiale, l'U.R.S.S. demanda à la Finlande un recul de leur frontière commune de 25 kilomètres, la signature d'un pacte de non-agression et la cession pour trente ans de la presqu'île de Hanko (pour la défense stratégique de Leningrad). En échange, elle proposait aux Finlandais un territoire en Carélie orientale.

La Finlande se déclara prête à négocier, sauf sur l'abandon provisoire de Hanko.

La réponse ne se fit pas attendre. Le 30 novembre 1939, l'aviation russe bombardait Helsinki. La guerre dura trois mois. Les pertes soviétiques furent énormes. L'insuffisante organisation des soldats, leur méconnaissance du terrain, l'envoi au front de bataillons méridionaux peu habitués au froid, entraînèrent des échecs répétés. Cependant, les troupes furent réorganisées en vue d'une offensive qui finit par percer en mars 1940, les Finlandais manquant d'armes et de matériel. Ceux-ci pensaient qu'ils ne pourraient longtemps affronter la supériorité militaire de l'U.R.S.S. Ils préférèrent négocier et signer la paix alors que l'armée n'était pas encore vaincue et que la souveraineté nationale pourrait être maintenue. **A la paix de Moscou du 13 mars 1940, la Finlande restait indépendante mais au prix de très lourdes concessions territoriales à l'U.R.S.S. (le département de Viipuri, les territoires caréliens de Kuusamo et de Salla, soit au total 11 % des ressources agricoles et industrielles).**

Par ailleurs, les Soviétiques installaient leurs bases dans les îles du golfe et la presqu'île de Hanko.

Dans les mois qui suivirent, l'Allemagne sollicita un accord de transit à travers la Finlande pour le ravitaillement de ses troupes stationnées dans le nord de la Norvège. En échange, elle proposait la fourniture de matériel de guerre. Cet accord, qui allait être plus tard critiqué, fut sur-le-champ bien accueilli. Les Finlandais gardaient le souvenir de la division de la Baltique qui avait participé à leur lutte pour l'indépendance et, jusqu'à la veille de la guerre, la Finlande et l'Allemagne avaient entretenu des relations commerciales et culturelles suivies.

Lors de la rupture du pacte germano-soviétique en juin 1941, **la Finlande ne put éviter d'entrer dans la guerre aux côtés de l'Allemagne, même si formellement, elle entendit toujours faire admettre que sa guerre contre l'U.R.S.S. était distincte de celle du Reich et si aucun traité d'alliance ne fut signé.**

En trois mois, la Finlande regagna les territoires qu'elle avait perdus en 1940. A partir de la fin de 1942, elle commença à explorer les possibilités de signature d'une « paix séparée » avec l'U.R.S.S., contre les vœux de l'Allemagne. Les événements se précipitèrent en 1944. Le recul allemand s'intensifiant sur tout le front européen, les Soviétiques conditionnèrent la signature d'une paix séparée à des conditions que la Finlande jugea inacceptables (l'indemnité de guerre exigée dépassait de beaucoup les ressources du pays).

En juin 1944, l'U.R.S.S. envahit à nouveau la Carélie et les Finlandais durent reculer au-delà de Viipuri. Avec l'aide allemande, l'offensive soviétique fut arrêtée et le front stabilisé. L'invasion était évitée (et peut-être, qui sait, la disparition de la Finlande de la carte de l'Europe).



Les négociations de paix séparée reprurent pendant l'été, le cessez-le-feu intervint le 4 septembre et, le 19 septembre, l'amnistie était signée par Mannerheim, appelé, un mois plus tôt, à la tête de l'Etat. Les conditions de paix étaient écrasantes : elles comportaient, outre le paiement, en six ans, d'une indemnité de 300 millions de dollars (valeur 1938, ce qui équivalait à 510 millions de dollars), et le retour aux frontières de 1940 (perte définitive de la Carélie), la cession pour cinquante ans du territoire de Porkkala près d'Helsinki et l'abandon de Petsamo.

Une troisième guerre fut nécessaire pour expulser les troupes allemandes du nord du pays. Au cours de leur retraite vers la Norvège, les Allemands rasèrent systématiquement la Laponie qui passe pour avoir été la région la plus dévastée d'Europe. Les combats se poursuivirent jusqu'en avril 1945.

#### *- La Finlande depuis 1945.*

En 1945, la Finlande était exsangue : 85.000 Finlandais, sur un total de 4 millions, avaient trouvé la mort au cours des quatre années de guerre, le pays était amputé de 12 % de ses terres, parmi les plus riches, et devait reloger près de 500.000 réfugiés caréliens.

Une réforme agraire fut entreprise dès 1945 ; elle se poursuivit jusqu'en 1969 : toutes les exploitations supérieures à 25 hectares furent frappées d'expropriation partielle et des terres, jusque-là incultes, mises en valeur.

L'obligation de payer d'écrasantes indemnités et réparations de guerre engendra un essor sans précédent de l'industrie. Le programme des livraisons à l'U.R.S.S. commençant à dater du jour de l'armistice, et tout retard d'un mois devant être pénalisé d'une majoration de 5 %, l'effort de redressement fut extraordinairement rapide.

Dès 1947, l'économie finlandaise produisait au même régime qu'avant-guerre. Sur la base 100 en 1938, l'indice de production atteignait 227 en 1951.

La guerre de Corée, en déclenchant une hausse des prix sur le marché du bois, eut des répercussions heureuses et en 1952, la Finlande avait entièrement payé sa dette de guerre (en 1948, les Soviétiques en avaient réduit le montant à l'occasion de la signature d'un traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle).

En 1955, l'Union soviétique rendait le territoire de Porkkala où elle avait installé une base aéronavale et une garnison de 20.000 hommes.

La même année, la Finlande entrait au Conseil nordique et aux Nations unies. L'après-guerre proprement dit était terminé.

Pendant que s'opérait ce redressement économique, la vie politique intérieure finlandaise s'est profondément modifiée : le Parti communiste, interdit avant-guerre, est devenu influent (il obtint avec son organisation de masse socialiste, l'Union démocratique populaire de Finlande, le quart des sièges aux élections législatives de 1945).

Les premières années de l'après-guerre furent dominées par une coalition gouvernementale qui réunit centristes, sociaux-démocrates et communistes (le bloc « rouge-vert »). De 1948 à 1958, le parti social-démocrate et le parti agrarien qui détenaient ensemble la majorité des sièges à l'Assemblée nationale, se partagèrent le pouvoir. Ils composèrent, par la suite, avec les autres partis dits « bourgeois », et après 1963 (et jusqu'en 1982) avec le parti communiste qui recueillit régulièrement entre le quart et le cinquième des suffrages exprimés et des sièges.

Dans l'histoire finlandaise de l'après-guerre, la politique extérieure tient, de par son originalité, une place remarquable.

Jusqu'en 1956, elle fut fortement influencée par la personnalité de J.K. Paasikivi, qui, après avoir été Premier ministre, fut élu Président de la République en 1946.

Alors que les Finlandais restaient méfiants à l'égard de l'Union soviétique, Paasikivi chercha à les faire adhérer à une politique de bon voisinage. Il définit une ligne de neutralité absolue et d'indépendance à laquelle il a laissé son nom. Cette politique a été confirmée et affermie par ses deux successeurs : M. Uhro - Kekkonen, agrarien, qui fut Président de la République de 1956 à 1981 après avoir été chef du Gouvernement, et M. Koivisto, social démocrate, élu en 1982 après avoir été, lui aussi, Premier ministre.

Il existe en Finlande un très large consensus en faveur de la politique étrangère inaugurée par Paasikivi. En même temps qu'elle tire les enseignements de l'histoire, cette politique tient compte d'une position géographique précaire, et la ligne retenue est avant tout réaliste et soigneusement calculée. D'aucuns l'ont résumée par les termes de « neutralité active », lesquels traduisent la volonté de la Finlande de garder une indépendance absolue et son souci parallèle d'être un pont entre l'Est et l'Ouest.

La position de la Finlande sur la scène politique internationale est aujourd'hui unique. La Finlande est, avec la Norvège, le seul pays limitrophe de l'U.R.S.S. dont le régime n'est pas celui d'une démocratie populaire.

Elle n'appartient à aucun des grands systèmes politico-économiques actuels, C.E.E. ou C.O.M.E.C.O.N. (elle est seulement membre associé de l'A.E.L.E. depuis 1961 et est entrée à l'O.C.D.E. en 1969). En 1973, elle signait un accord de libre échange avec la C.E.E. et la C.E.C.A. et un autre, de coopération, avec le C.O.M.E.C.O.N.

Certes, la neutralité, au départ, a été imposée à la Finlande. Le Pacte d'assistance mutuelle signé en 1948 avec l'U.R.S.S. déclare à titre liminaire : « la Finlande désire par dessus tout rester à l'écart des conflits d'intérêts des grandes puissances ». Par ailleurs, l'article 2 dudit pacte prévoit « qu'en cas d'attaque de l'Allemagne ou de l'un de ses alliés », l'U.R.S.S. défendra la Finlande. Cependant, ce pacte n'oblige la Finlande qu'à la défense de son propre territoire, ce qui le distingue nettement des accords de même genre conclus par l'U.R.S.S. avec ses autres voisins (ce pacte a été prorogé en 1970, avant même son expiration, pour une nouvelle période de vingt ans).

La collaboration économique soutenue qu'entretient la Finlande avec l'U.R.S.S. (20 % des échanges commerciaux) s'explique par ailleurs : pour répondre aux exigences de la dette de guerre, l'industrie lourde finlandaise a été surdéveloppée. Son avenir aurait pu être problématique si des accords commerciaux avec l'U.R.S.S. — entrés en vigueur à l'issue des réparations (et même avant) — n'avaient permis l'écoulement des produits (à titre payant cette fois).

Si, dans une certaine mesure, la politique étrangère de la Finlande est gênée, dans sa volonté d'indépendance, par le poids international du voisin soviétique, l'U.R.S.S. s'abstient de toute ingérence dans les affaires intérieures finlandaises. Les relations extérieures ont été définies sans retentissement préjudiciable sur la vie politique et sociale et le régime politique finlandais se caractérise par la coexistence d'une démocratie stable et d'un patriotisme vigoureux.

**La Finlande a réussi jusqu'alors à maintenir cet équilibre complexe entre l'Est et l'Ouest. Elle constitue une sorte de voie de communication entre les deux blocs, suffisamment reconnue pour qu'Helsinki ait pu accueillir, en août 1985, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.).**

## II. – LES INSTITUTIONS ET LA VIE POLITIQUE

### A. – LES INSTITUTIONS POLITIQUES NATIONALES

- *La forme de gouvernement.*

La Constitution du 17 juillet 1919 a fait de la Finlande une République dotée d'une chambre unique.

Le pouvoir législatif est conjointement exercé par le Parlement et le Président de la République. Le pouvoir exécutif appartient au Président de la République assisté d'un Conseil des ministres. Le pouvoir juridictionnel revient à des tribunaux indépendants coiffés par une Cour suprême.

- *Le Président de la République.*

Il est élu pour six ans par 301 grands électeurs élus au suffrage universel direct.

Il dispose de l'initiative législative. Il ouvre et clôt les sessions ordinaires du Parlement, peut le convoquer en session extraordinaire et le dissoudre.

Il nomme et révoque les ministres ainsi qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires et officiers.

Il conduit la politique étrangère et détient le commandement en chef des forces armées.

- *Le Gouvernement.*

Il est responsable devant le Parlement. Sa composition est assez restreinte (18 ministres au maximum, 17 dans l'actuel cabinet).

Un ministre peut avoir la direction d'un ou de plusieurs ministères ; inversement un ministère peut être administré par plusieurs ministres. Il en est ainsi, actuellement, du ministère de l'éducation qui a, à sa tête, Mme Kaarina Suonio (parti social-démocrate), mais où M. Gustav Björkstrand (parti suédois) s'occupe de la culture avec le titre de « ministre au ministère de l'éducation ».

● *Le Parlement.*

**Les 200 députés de Finlande sont élus tous les quatre ans au suffrage universel direct et au scrutin proportionnel.**

Le Parlement partage avec le Président de la République le pouvoir législatif et vote le budget à l'automne.

Cinq commissions parlementaires sont prévues par la Constitution : la commission des lois constitutionnelles, la commission des lois, la commission des affaires étrangères, la commission des finances et la commission bancaire. A celles-ci s'ajoutent des commissions dites « extraordinaires » (mais qui sont permanentes) comme les commissions de la culture, des affaires économiques, des affaires sociales, de la défense ou de l'éducation. Chaque commission comprend 17 membres à l'exception de la commission des finances qui en comprend 21 et de la commission bancaire où ne siègent que 11 députés. Ces commissions sont coiffées par une « grande commission » qui compte 45 membres.

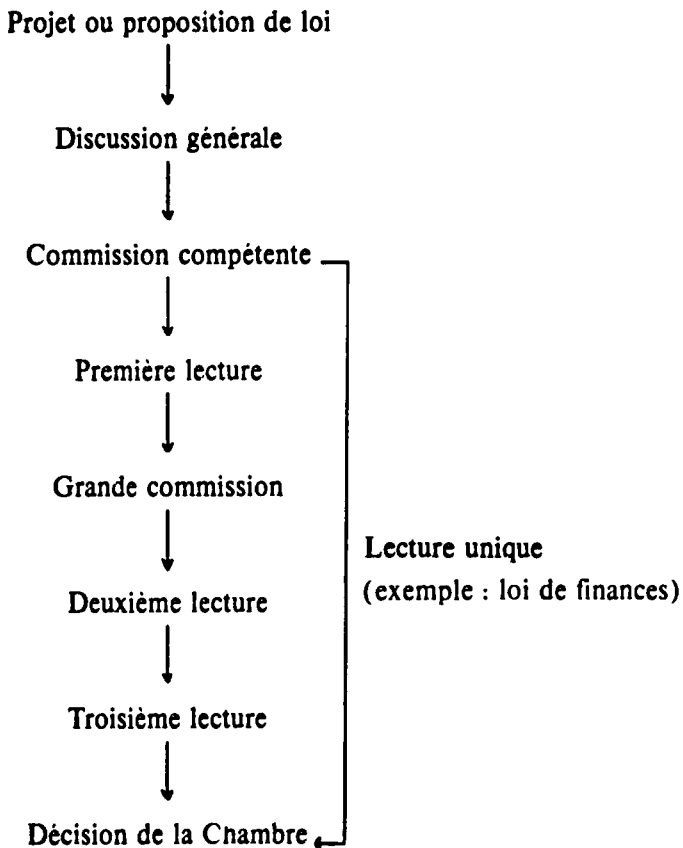
Les initiatives parlementaires sont de trois sortes : la proposition de loi, la motion financière et la motion de vœu.

La proposition de loi et la motion de vœu restent le plus souvent lettre morte alors que les motions financières sont toujours examinées. Comme ailleurs, la proposition de loi tend à l'adoption d'une loi nouvelle ou à la modification d'une loi déjà en vigueur. La motion de vœu invite le Gouvernement à prendre telle ou telle mesure dans quelque affaire de sa compétence. La motion financière consiste à proposer, pendant l'examen du budget, certains crédits destinés à un domaine particulier.

La plupart des projets et propositions de loi font l'objet de trois lectures en séance plénière (une lecture unique pour la loi de finances). Avant son renvoi en commission, un texte peut faire l'objet d'une discussion générale. Puis la commission rédige un rapport en vue d'une première lecture. Après cette première lecture, le projet — ou la proposition — est renvoyé à la grande commission. Celle-ci rédige à son tour un rapport et le texte est soumis à une deuxième lecture. Si ses propositions sont contestées, la grande commission procède à un réexamen avant que ne s'achève la seconde lecture.

En troisième lecture, la loi ne peut être qu'adoptée ou rejetée à la majorité simple des voix. Les députés peuvent toutefois décider, en troisième lecture, de l'ajournement de l'adoption jusqu'à la prochaine première session d'une Chambre nouvellement élue. Cette procédure nécessite l'accord de 67 députés au moins.

**TABLEAU**  
**La procédure parlementaire finlandaise.**



L'adoption de lois ayant trait à une modification de la Constitution ou de nature constitutionnelle requiert le soutien d'une majorité qualifiée. Deux procédures sont envisageables : dans le cas le plus fréquent, une majorité des cinq sixièmes de la Chambre déclare le projet urgent et celle-ci l'adopte à la majorité des deux tiers. L'autre procédure consiste à ajourner l'adoption jusqu'à la première session d'une chambre nouvellement élue. Le texte peut être alors définitivement adopté, sans modification, à la majorité simple.

## B. - L'ORGANISATION TERRITORIALE

La Finlande est divisée en onze provinces qui constituent autant d'unités administratives de l'Etat et auxquelles s'ajoutent les îles Aaland qui bénéficient d'un statut particulier. Chaque province (ou région) a pour autorité un gouverneur qui administre une préfecture.

L'administration locale est beaucoup plus autonome. Les 461 municipalités finlandaises perçoivent l'impôt et gèrent leurs propres affaires, en recevant, toutefois, d'importantes subventions de l'Etat. Ces dernières sont modulées en fonction de la richesse des communes.

Le conseil municipal, élu pour quatre ans, et son bureau exécutif, arrêtent la politique locale. Ils sont généralement assistés, dans les différentes sphères d'intervention de la commune, de comités d'experts. Le maire est un fonctionnaire désigné par le conseil municipal.

## C. - LA VIE POLITIQUE

L'actuel Président de la République, M. Mauno Koivisto (social-démocrate), élu en janvier 1982, est le neuvième depuis la promulgation de la constitution de 1919. Ses prédécesseurs ont été :

1919-1925	K.J. Stahlberg.
1925-1931	L.Kr Relander.
1931-1937	P.E. Svinhufvud.
1937-1940	Kyösti Kallio.
1940-1944	Risto Ryti.
1944-1946	C.G.E. Mannerheim.
1946-1956	J.K. Paasikivi.
1956-1982	U.K. Kekkonen.

**Neuf partis politiques sont représentés au Parlement. La composition de la Chambre issue des dernières élections législatives (mars 1983) est la suivante :**

*Partis de droite :*

Parti de coalition nationale (K.O.K.) (conservateur)	44 sièges
Parti constitutionnel (P.O.P.)	1 siège
Union chrétienne	3 sièges

*Partis du centre :*

Parti du centre (libéraux)	38 sièges
Parti rural	17 sièges
Parti suédois	11 sièges

*Partis de gauche :*

Parti social-démocrate	57 sièges
Union démocratique du peuple de Finlande (communistes et socialistes de gauche)	27 sièges
Mouvement écologique (Les Verts)	2 sièges
Total .....	200 sièges

**Le Parlement comprend donc actuellement une légère majorité de centre-droit de 104 députés.**

**Le Gouvernement est dirigé par M. Kalevi Sorsa, social-démocrate, désigné par M. Mauno Koivisto à son arrivée au pouvoir. De février à décembre 1982, M. Sorsa a conduit un cabinet de centre gauche qui comportait deux suédois, six centristes, six socialistes, un non inscrit et trois communistes. A la suite d'un vote défavorable des communistes sur les crédits budgétaires affectés à l'achat du matériel militaire, ce Gouvernement a démissionné le 30 décembre 1982. Dès le lendemain, le Président de la République chargeait M. Sorsa de former un gouvernement de transition en attendant les législatives de mars 1983. Les communistes en étaient exclus, un représentant du parti libéral et deux du parti rural se voyaient en revanche intégrés.**

**Le Gouvernement nommé après les élections de mars 1983 a été, depuis lors, très peu modifié. Sa composition actuelle (automne 1985) est la suivante :**



<b>Premier ministre.</b>	<b>M. Kalevi Sorsa,</b> parti social-démocrate.
<b>Suppléant du Premier ministre, ministre des affaires étrangères.</b>	<b>M. Paavo Väyrynen,</b> parti social-démocrate.
<b>Ministre au ministère des affaires étrangères et au ministère du com- merce et de l'industrie (commerce extérieur).</b>	<b>M. Jermu Laine,</b> parti social-démocrate.
<b>Ministre de la justice.</b>	<b>M. Christoffer Taxell,</b> parti suédois.
<b>Ministre de l'intérieur.</b>	<b>Mme Kaisa Raatikainen,</b> parti social-démocrate.
<b>Ministre de la défense.</b>	<b>M. Veikko Pihlajamäki,</b> parti du centre.
<b>Ministre au ministère des finances.</b>	<b>M. Pekka Vennamo,</b> parti rural.
<b>Ministre de l'éducation.</b>	<b>Mme Kaarina Suonio,</b> parti social-démocrate.
<b>Ministre au ministère de l'éducation (culture).</b>	<b>M. Gustav Bjorkstrand,</b> parti suédois.
<b>Ministre de l'agriculture et de la sylviculture.</b>	<b>M. Toivo Yläjärvi,</b> parti du centre.
<b>Ministre des communications.</b>	<b>M. Matti Luttinen,</b> parti social-démocrate.
<b>Ministre du commerce et de l'indus- trie.</b>	<b>M. Seppo Lindblom,</b> parti social-démocrate.
<b>Ministre des affaires sociales et de la santé.</b>	<b>Mme Eeva Kuuskoski- Vikatmaa,</b> parti du centre.
<b>Ministre au ministère des affaires sociales et de la santé.</b>	<b>M. Matti Puhakka,</b> parti social-démocrate.
<b>Ministre de la main-d'œuvre.</b>	<b>M. Urpo Leppänen,</b> parti rural.
<b>Ministre de l'environnement.</b>	<b>M. Matti Lahde,</b> parti social-démocrate.

Sur dix-sept membres du Cabinet, neuf sont donc d'obédience centriste (parti du centre, parti rural, parti suédois), et huit appartiennent à la gauche (parti social-démocrate).

Le parti communiste a participé au Gouvernement dans l'immédiat après-guerre (*cf. supra* histoire) et jusqu'en 1948, puis de 1963 à la fin de 1982, période pendant laquelle il a fait partie de huit cabinets.

Le problème de la participation de ses membres à la politique gouvernementale a créé un conflit majeur au sein du parti et a aggravé les dissensions existantes entre deux grandes tendances : la première, très proche du parti communiste d'Union soviétique, la seconde, plus distante, et majoritaire depuis 1966. En 1985, la dégradation de la situation interne du parti l'a amené à la scission, de longue date attendue : le 13 octobre, le Comité central a expulsé les huit organisations communistes régionales contrôlées par la minorité. Cette expulsion faisait suite au rejet par cette dernière d'un ultimatum lancé un mois auparavant par la direction du parti, ultimatum qui lui enjoignait de regagner la majorité et de mettre fin à la publication de son journal autonome « Tiedonantaja ».

### III. - LES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La Finlande appartient, incontestablement, au monde industriel avancé et prospère. Son P.N.B. par habitant - 10.440 dollars - la place au quinzième rang mondial après l'Australie (10.780) et juste devant la France (10.390).

La vie y a beaucoup changé depuis la Seconde Guerre mondiale. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le pays était, selon les normes de l'Europe occidentale, économiquement en retard, et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les Finlandais, dans leur très grande majorité, vivaient encore assez mal, comme leurs ancêtres, d'une terre largement infertile.

L'obligation de payer à l'U.R.S.S. des indemnités et réparations de guerre a entraîné un essor industriel sans précédent à la fin des années quarante et durant les années cinquante.

Dans les vingt ans qui ont suivi, le taux de croissance annuel du produit intérieur brut a atteint, en moyenne, 4,1 % avec des pointes à 8 %. La Finlande n'a pas échappé à la crise économique du milieu des années soixante-dix. Comme la majorité des pays industriels, elle a aujourd'hui entamé son redressement (avec une augmentation de 4 % du P.I.B. en 1985).

La croissance s'est accompagnée d'une transformation importante de la structure de l'économie finlandaise. La proportion des personnes employées dans le secteur de l'agriculture et de la sylviculture est tombée de 45 % vers la fin des années 50 à 10 %. 38 % des Finlandais travaillent dans le secteur secondaire et 52 % dans le secteur tertiaire.

L'économie finlandaise est largement tournée vers les exportations. Celles-ci représentent 31 % du produit intérieur brut et consistent surtout en bois, pâtes et papiers, fer, acier, fibres synthétiques, beurre et produits laitiers. La Finlande importe des produits pétroliers (75 % de son pétrole provient d'U.R.S.S.), du blé, du maïs, du café, des automobiles.

Le quart des opérations commerciales s'effectue avec l'U.R.S.S. et les pays du C.O.M.E.C.O.N. (26,1 % des exportations, 25,7 % des importations) et les trois quarts avec les pays membres de

**l'O.C.D.E.** Dans le bloc occidental, le premier partenaire est l'Allemagne de l'ouest pour les importations et la Suède pour les exportations. La France n'arrive qu'en sixième position (3,3 % des importations, 4,1 % des exportations).

D'une façon générale, la politique sociale finlandaise et la législation qui s'y rapporte suivent les mêmes orientations que celles des pays scandinaves voisins.

Les dépenses sociales d'élèvent au quart du produit intérieur brut et sont financées par l'Etat (28 %), les communes (14 %), les employeurs (46 %), les assurés eux-mêmes (7 %) et les usagers (5 %).

Le système de sécurité sociale finlandais comprend trois branches distinctes : l'assurance sociale qui couvre les risques maladie, chômage, accidents du travail et le régime des pensions de retraite ; l'aide sociale qui comprend les allocations familiales et de maternité, l'aide au logement et l'indemnisation des invalidités ; l'action sociale vis-à-vis des plus déshérités.

Les relations professionnelles sont réglées, pour l'essentiel, par voie de négociations collectives, lesquelles se sont généralisées dans la période d'après-guerre et confèrent aux Finlandais des avantages sociaux comparables à ceux dont bénéficie la population active de la plupart des pays industriels. Prix, tarifs publics et loyers découlent aussi d'accords conclus entre pouvoirs publics et partenaires sociaux.

#### **IV. - LA VIE CULTURELLE**

**On ne peut qu'être frappé, en Finlande, par l'existence d'un contraste saisissant entre la pauvreté relative du patrimoine culturel national et l'extraordinaire richesse de la vie artistique. La culture finlandaise n'est en rien l'apanage des plus favorisés ; l'une de ses caractéristiques est même son parti pris résolument populaire.**

Le bilinguisme, hérité de l'histoire, est un autre trait marquant de la civilisation finlandaise contemporaine, même si le poids relatif de la langue suédoise tend à diminuer.

L'enseignement est considéré, en Finlande comme ailleurs, comme un moment privilégié pour la culture ; il apparaît confronté aux mêmes problèmes et fait l'objet du même souci de réforme.

## A. — LE PATRIMOINE CULTUREL FINLANDAIS

### 1. *De la littérature aux beaux-arts.*

La littérature finlandaise n'a acquis ses lettres de noblesse qu'avec l'élan romantique et nationaliste du XIX<sup>e</sup> siècle. La publication, en 1835, par Elias Lönnrot, du Kalevala (cf. supra - l'histoire) fut le premier apport significatif de ce siècle. J.-L. Runeberg (dont le poème « Notre Pays » est devenu l'hymne national), Zachris Topelius, J.-V. Snellman devaient aussi marquer la littérature de l'époque. Aleksis Kivi, l'auteur des « Sept frères », fut le premier à écrire en finnois. Jusqu'alors, les lettres avaient utilisé le seul suédois.

Parmi les écrivains du XX<sup>e</sup> siècle, la Finlande compte un prix Nobel — 1939 — F.E. Sillanpää, et les auteurs aujourd'hui les plus célèbres sont Mika Waltari, à qui l'on doit un best seller international, « Sinouhé l'Egyptien », et Väinö Linna, auteur de « Soldats inconnus » et d'une trilogie « Ici, sous l'Etoile polaire ».

Le cinéma finlandais a été relativement fécond dans les années d'après-guerre : la production cinématographique annuelle dépassait la vingtaine de longs métrages (rapportée à l'importance de la population, elle était loin d'être négligeable). Les films produits n'eurent cependant qu'une audience internationale restreinte. Depuis, le septième art finlandais a incontestablement perdu de sa vitalité.

Dans l'histoire des arts, la Finlande — plus encore que les autres pays nordiques — n'offre rien de comparable aux richesses nationales des pays européens situés plus au sud.

Quelques peintres seulement ont vu leurs réputations traverser la frontière. Les plus célèbres d'entre eux furent Albert Edelfelt (1854-1905), qui introduisit l'influence française dans l'art finlandais, et Akseli Gallen-Kallela (1865-1931), représentant le plus inspiré du romantisme national de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

De qualité inégale, la sculpture est très prisée en Finlande où les municipalités, même les plus petites, n'hésitent pas à passer commande auprès des artistes pour l'ornementation des édifices et jardins publics. Le sculpteur le plus connu reste Väinö Aaltonen (1894-1966) qui a réintroduit l'utilisation du granit délaissé depuis les Egyptiens ; deux autres grands noms de la statuaire finlandaise

contemporaine sont ceux de Aimo Tukiainen à qui l'on doit la statue équestre de Mannerheim à Helsinki et de Eila Hiltunen qui a réalisé, entre 1963 et 1967, le monument à Sibelius d'Helsinki, monument composé de tubes d'acier soudés et d'un portrait en relief séparé du musicien.

La musique finlandaise a été profondément influencée par l'œuvre de Jean Sibelius (1865-1957) auquel les Finlandais ont voué, de son vivant même, un véritable culte. Uuno Klami et Aarre Merikanto auront aussi marqué le **xx<sup>e</sup>** siècle et les compositeurs contemporains les plus célèbres sont Joonas Kokkonen, Erik Bergman, Einojuhani Rautavaara et Aulis Sallinen.

Chants spirituels et profanes, musique de noces, danses et marches, mélodies incantatoires, musique instrumentale pour « kantele » et « jouhikko » — deux instruments à cordes traditionnels —, la musique folklorique finlandaise est extrêmement riche. Le musée Sibelius de Turku (que la délégation a visité et qui rassemble de très nombreux instruments de musique ancienne), l'Institut du folklore de l'université de Tampere et l'Institut d'ethnographie nordique en sont les principaux dépositaires.

**Il est cependant deux domaines où la Finlande bénéficie d'une renommée internationale incontestable : l'architecture et les arts appliqués.**

Triste conséquence des guerres multiples et dévastatrices, les monuments du passé sont très peu nombreux, quelques forteresses et églises médiévales, tout au plus, ou quelques églises de bois qui ont survécu aux incendies. Helsinki garde, cependant, l'empreinte d'un néo-classicisme venu de Saint-Petersbourg, au début du **xix<sup>e</sup>** siècle, lors de la transformation de la ville en capitale, et dont la principale figure fut Carl Ludvig Engel. La place du Sénat est la plus belle réalisation de l'époque.

A la fin du siècle dernier, l'architecture se tourna vers le romantisme national et les jeunes architectes, comme Lars Sonck, Armas Lindgren et surtout Eliel Saarinen, puisant leur inspiration dans les formes rurales traditionnelles, réalisèrent des édifices de granit, quelquefois curieux, empruntant aussi à l'art gothique et au symbolisme. La célèbre gare d'Helsinki construite par Saarinen entre 1905 et 1914 marque la fin de cette tendance et un retour à des conceptions plus rationnelles. Durant les années vingt, l'influence scandinave mit le classicisme et le fonctionnalisme à la mode. Depuis, les architectes finlandais n'ont cessé de chercher à adapter les constructions aux activités de l'homme et aux besoins de la société moderne. Le plus grand d'entre eux est Alvar Aalto (1898-1976), connu bien au-delà des frontières, tant pour son œuvre architecturale que pour ses réalisations dans les domaines de l'urbanisme et des arts appliqués.

Les architectes les plus connus de la nouvelle génération s'appellent Aulis Blomstedt, Keijo Petäjä, Reima Pietilä, Aarno Ruusuvuori et Heikki Siren.

Sous l'impulsion de Alvar Aalto, de sa femme et de quelques autres artistes de valeur, les arts appliqués finlandais ont acquis une réputation internationale pour tout ce qui touche à l'ameublement, à la verrerie et aux objets les plus divers, utilitaires et décoratifs à la fois. Les meubles dessinés par Alvar Aalto, dans les années trente, sont aujourd'hui produits en série et distribués par les grands magasins de la plupart des pays occidentaux (chaise en contreplaqué arqué et sangles entrecroisées, table en bouleau, séparée en trois éléments, lit convertible...), mais ils furent, à l'époque, considérés comme révolutionnaires.

Une société destinée à promouvoir l'art décoratif et le design intérieur, Artek, a été fondée, en 1935, à Helsinki. La délégation a pu visiter dans ses locaux une exposition rétrospective consacrée, pour l'essentiel, à l'œuvre de Alvar Aalto.

## 2. *Le bilinguisme.*

93 % de la population parlent le finnois, 6,5 % le suédois.

Avec l'estonien, le hongrois et les langues de certaines minorités nationales du centre et du nord de l'U.R.S.S., le finnois fait partie de la famille finno-ougrienne (21 à 22 millions de personnes dans le monde).

La minorité d'expression suédoise descend d'une part des colons suédois qui s'installèrent en Finlande du début de l'ère chrétienne au XIII<sup>e</sup> siècle et d'autre part des Finlandais qui se « svécisèrent », c'est-à-dire adoptèrent la langue et la culture suédoises, lorsqu'il n'y avait pas d'autres moyens d'accéder aux échelons supérieurs de la vie publique (cf. supra - l'histoire).

L'importance de cette minorité tend à diminuer : en 1880, 14,3 % de la population avaient le suédois pour langue maternelle. Cette proportion est tombée à 6 %, en raison, pour l'essentiel, d'un taux de natalité plus faible et d'un taux d'émigration plus important que ceux des finnois.

Très localisée, la population de langue suédoise continue d'habiter la bande littorale où débarquèrent ses ancêtres. Près du quart des habitants de la région de Vaasa, sur le golfe de Botnie, sont suédois. Les départements d'Uusimaa, Turku et Pori font aussi état d'une forte présence suédoise. Les îles Aaland sont presque entièrement peuplées de suédophones (95,1 %).

Après qu'en 1863 le finnois eut été admis comme langue officielle au même titre que le suédois, la Constitution de 1919 a fait des deux langues ses **langues nationales**. En vertu d'une loi de 1922, une localité était considérée comme bilingue si l'on y recensait une minorité représentant 10 % au moins de la population. Toutefois, une municipalité ne pouvait être proclamée unilingue avant que cette proportion ne tombe au-dessous de 8 %. En 1975, la loi a été amendée au profit des habitants d'expression suédoise. Dès lors qu'il existe une minorité linguistique regroupant 3.000 personnes au moins, la municipalité est reconnue bilingue même si le taux de 8 % n'est pas atteint.

On trouve, à tous les niveaux d'enseignement, des écoles de langue suédoise ; plus de 30.000 élèves fréquentent les écoles polyvalentes où l'enseignement est dispensé en suédois ; en outre, tous les élèves qui sont à l'école de base doivent obligatoirement apprendre, en plus de leur langue maternelle, la deuxième langue nationale. Jusqu'à un passé très récent, ils devaient le faire dès la troisième année. Aujourd'hui, les écoliers ont la faculté de préférer à ce stade, l'étude d'une langue étrangère, et de repousser jusqu'aux dernières années de la scolarité, l'apprentissage obligatoire du suédois. De fait, les petits finnois optent en troisième année, à une majorité écrasante, pour l'anglais. Ce choix linguistique, encouragé par l'emprise de la civilisation anglo-saxonne sur la vie quotidienne finlandaise, risque d'atténuer singulièrement, à l'avenir, le bilinguisme officiel.

Il convient de signaler, au chapitre des langues, que le lapon, autre langue finno-ougrienne, est parlé par 1.300 personnes à peine en Laponie finlandaise.

## B. - LA POLITIQUE CULTURELLE

### 1. *L'administration des affaires culturelles.*

L'administration des affaires culturelles finlandaises repose, à titre principal, sur deux lois ; une loi de 1967 portant promotion des arts et une loi de 1980 relative aux activités culturelles municipales.

Au niveau national, les grandes lignes de la politique culturelle sont arrêtées par le Parlement, par le biais notamment des pouvoirs budgétaires dont il dispose. L'organe exécutif responsable est le



ministère de l'éducation, dirigé par deux ministres dont l'un à en charge les affaires culturelles (actuellement M. Björkstrand, que la délégation a eu l'honneur et le plaisir de rencontrer). Au sein de ce ministère, c'est « la direction des arts » qui exerce le rôle principal. Elle est assistée, pour chacun des divers arts, d'organes consultatifs permanents, composés d'experts et institués par la loi portant promotion des arts de 1967. Ceux-ci sont au nombre de neuf ; ce sont eux qui attribuent les subventions ainsi que les aides financières aux artistes professionnels.

L'aide de l'Etat aux écrivains et aux artistes mérite d'être ici mentionnée car elle assure aux bénéficiaires la sécurité matérielle et leur confère une situation beaucoup plus confortable que dans la plupart des pays. L'Etat entreprit d'aider les artistes dès le XIX<sup>e</sup> siècle mais cette aide resta longtemps modeste et souffrit, jusqu'aux années 1960, d'un manque de structure administrative permanente. En vertu d'un décret de 1969, l'Etat accorde aujourd'hui, chaque année, et pour un, trois, cinq voire quinze ans des subventions aux artistes. Ces subventions sont accordées sur recommandation de la commission centrale des arts et atteignent 43.000 marks annuels. Elles sont exonérées d'impôts. Quarante artistes bénéficient à l'heure actuelle d'une subvention de quinze ans. Un régime de subventions analogues (mais sur un, trois ou cinq ans seulement) a été mis en place au niveau des comités artistiques provinciaux.

En outre, l'Etat a créé des postes d'artistes-professeurs (au nombre de onze actuellement) et la commission centrale des arts alloue annuellement des subventions destinées à financer les projets entrepris.

Le ministère de l'éducation accorde, par ailleurs, chaque année sur recommandation de la commission centrale des arts, soixante-cinq pensions de retraite. Celles-ci, conçues à l'origine comme une sorte de reconnaissance aux artistes, peuvent être distribuées à des auteurs relativement jeunes, à l'exemple de Jean Sibelius qui bénéficia d'une telle pension avant d'atteindre la quarantaine (néanmoins, depuis 1974, ces pensions ne peuvent plus être accordées à des artistes de moins de soixante ans, sauf raison spéciale).

L'Etat attribue de très nombreuses et substantielles subventions à toutes les activités artistiques. Il est en particulier prévu qu'une partie des recettes qu'il tire des loteries nationales, des concours de pronostics sportifs et du loto est consacrée au financement des arts et de la culture (les deux autres bénéficiaires du système sont le sport et la recherche). Les Finlandais sont friands de jeux de hasard et ce système a permis, à l'aide publique, dans la période récente, d'augmenter de 14 % par an.

Dans le domaine culturel comme dans les autres, les subventions de l'Etat aux services locaux sont fonction de la situation financière de chaque municipalité et plus importantes pour les communes les moins riches.

Au niveau régional, la loi de 1967 portant promotion des arts a créé des comités provinciaux d'experts. Ceux-ci sont nommés par le gouverneur de la province et leurs membres représentent les divers

arts en même temps que les diverses régions de la province. Ils sont financés sur le budget de l'Etat et reçoivent plus d'un million de marks par an chacun. Ils décident eux-mêmes de l'allocation de ces fonds.

Les municipalités ont joué un rôle primordial dans le développement des activités artistiques et des institutions culturelles. Toutefois, avant la fin des années soixante-dix, il n'existait pas à l'échelon local, sinon dans les villes les plus importantes, de système cohérent de planification et d'orientation des activités culturelles. C'est pourquoi, à l'image de ce qui avait été fait pour l'Etat et les provinces dès 1967, la loi de 1980 relative aux activités culturelles municipales a créé un comité d'experts chargé de coordonner et de subventionner la politique artistique à l'échelon local.

## *2. Les équipements et les pratiques culturelles des Finlandais.*

### ● *Le théâtre.*

Forme d'art aujourd'hui la plus populaire, le théâtre n'a fait qu'une apparition tardive en Finlande. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il ne fut le fait que de troupes d'amateurs (la Finlande n'a jamais eu de théâtre de cour). Ses débuts réels remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et sont nés du puissant mouvement romantique national.

Le premier théâtre, fondé en 1867, était un théâtre d'expression suédoise. Un établissement finnois ouvrit ses portes en 1872 : il devint en 1902 le Théâtre national de Finlande. Des théâtres professionnels ont été progressivement créés au début du XX<sup>e</sup> siècle à partir des troupes d'amateurs et ils ont très tôt bénéficié de l'aide financière de l'Etat et des autorités locales.

Aujourd'hui, l'Etat couvre, en moyenne, 20 % des dépenses annuelles des théâtres, les municipalités quelque 55 % et la vente des billets le reste. Le financement des deux théâtres nationaux – le Théâtre national de Finlande et le Théâtre suédois d'Helsinki – est assuré, dans sa quasi-totalité, par l'Etat. Il existe trente-quatre théâtres professionnels (quatre de langue suédoise, trente d'expression finnoise) dont sept sont des théâtres municipaux. Les autres sont la propriété, le plus souvent, d'associations ou de fondations. Tous reçoivent des subventions tant gouvernementales que locales.

Huit théâtres régionaux permanents ont vu progressivement le jour à partir de la fin des années soixante-dix. Ils bénéficient d'une aide de l'Etat. Il en est de même d'un certain nombre de troupes, en outre aidées par les municipalités.

Enfin, on compte, en Finlande, plus de 700 théâtres amateurs. Ceux-ci sont regroupés en six associations nationales dont les plus

importantes sont l'Association finlandaise du Théâtre amateur (290 théâtres membres), l'Association des instituts civiques et des instituts ouvriers (207 théâtres). Toutes ces associations reçoivent des subventions de l'Etat et les théâtres qui en sont membres, des subventions municipales.

● *La musique.*

Les Finlandais sont épris de musique. La culture musicale doit beaucoup, en Finlande, à l'activité amateur. Les statistiques officielles y font état de quelque 100.000 « adeptes actifs ». Les formations, chorales et ensembles de musique ne cessent de se constituer. L'Association finlandaise des amateurs de musique (S.U.L.A.S.O.L.) compte plus de 20.000 membres actifs regroupés dans 420 chorales et autres groupes musicaux ; l'Association musicale des travailleurs recense plus de 7.000 membres et plus de 200 chorales et groupes musicaux. Ces associations nationales reçoivent une aide de l'Etat et leurs chorales et ensembles locaux se voient attribuer une aide des Comités artistiques provinciaux et des Comités municipaux aux affaires culturelles.

La vie professionnelle musicale reste, quant à elle, l'apanage des orchestres de l'Opéra national, de l'Académie Sibelius (seule université de musique en Finlande), des instituts de musique des autres universités et du réseau des écoles et des conservatoires de musique.

**Les orchestres.**

Il existe en Finlande 31 orchestres symphoniques. Trois catégories de formations peuvent être distinguées : les orchestres professionnels (13), les orchestres mixtes (7) et les orchestres amateurs (11). Les orchestres professionnels sont domiciliés à Helsinki, Tampere, Turku, Lahti, Oulu, Jyväskylä, Kuopio, Pori, Vaasa, Joensuu et Lappeenranta.

L'orchestre philharmonique d'Helsinki fondé en 1882 et l'Orchestre symphonique de la Radio sont les deux formations les plus importantes.

Tous les orchestres symphoniques professionnels (à l'exception de l'Orchestre symphonique de la Radio) sont gérés par leurs municipalités respectives. C'est aussi le cas d'un certain nombre d'orchestres symphoniques mixtes et amateurs, mais leur grande majorité relève des associations.

Il existe par ailleurs des orchestres de chambre, des ensembles de musique folklorique et des formations musicales qui bénéficient d'une aide publique.

## **L'Opéra.**

L'Opéra national de Finlande a été fondé, à Helsinki, en 1911. Aujourd'hui, l'Etat assure environ 85 % de ses revenus, la ville 5 %, les 10 % restants sont des recettes de guichet.

Il existe, en outre, dix sociétés régionales d'opéra. Ces sociétés sont subventionnées par l'Etat qui couvre plus de la moitié des dépenses.

## **Les festivals de musique.**

De très nombreux festivals de musique sont organisés chaque année en Finlande ; les plus importants sont le Festival d'opéra de Savonlinna, le Festival de musique folklorique de Kaustinen, le Festival d'Helsinki, le Festival de musique de chambre de Kuhmo et le Festival de jazz de Pori. Ces festivals sont financés par les comités artistiques provinciaux et les comités municipaux aux affaires culturelles. Ils reçoivent, en outre, pour la plupart, une subvention de l'Etat.

## **L'enseignement musical.**

Dans les écoles polyvalentes finlandaises, l'enseignement de la musique est confié à l'instituteur ou à un maître de musique. Les professeurs de musique sont diplômés de l'Académie Sibelius.

L'Académie Sibelius est héritière de l'Institut de musique d'Helsinki, fondé en 1882, la même année que l'Orchestre symphonique de la capitale. Elle a bénéficié, à partir de 1966, d'une aide de l'Etat avant d'être, depuis 1981, entièrement gérée par ce dernier.

La musicologie est enseignée à l'université d'Helsinki depuis 1900. Abo Akademi (l'université de langue suédoise de Turku, cf. infra) a une chaire de science de la musique et d'étude du folklore depuis 1926. Une chaire de musicologie a été créée à l'université de Jyväskylä en 1968.

Une loi de 1969 a institué une aide obligatoire de l'Etat en faveur de ces établissements. Celle-ci atteint jusqu'à 55 % des budgets particuliers annuels.

La musique n'est pas enseignée aux seuls écoliers (on notera, au passage, qu'il existe une éducation artistique à l'école et que la musique est une matière obligatoire dans l'enseignement professionnel) ou étudiants puisque la matière peut également être étudiée et pratiquée par les adultes dans les instituts civiques et ouvriers. En outre, de nombreuses associations organisent des cours de musique.

● *Les musées.*

La gestion des musées relève, depuis 1972, de la Direction nationale pour les antiquités et les monuments historiques, laquelle a succédé à une commission archéologique qui avait elle-même pris la suite d'un Office national d'archéologie créé dès le siècle dernier.

Le Musée national d'Helsinki est un département de cette direction ; les autres musées sont classés en musées centraux provinciaux, musées municipaux et musées locaux ruraux. S'ajoutent des musées spécifiques consacrés à l'armée, la navigation, la musique, aux arts décoratifs, etc. Les châteaux anciens de la Finlande — Häme, Kasteihoma, Turku et Olavinlinna — ont également leurs musées respectifs.

● *Les bibliothèques.*

Renommée à juste titre dans le monde entier, l'expérience finlandaise est ici exemplaire. La Finlande a développé un incomparable réseau de bibliothèques publiques (la délégation a visité deux d'entre elles, à Oulu et Rovaniemi).

Ces bibliothèques ont joué un rôle essentiel dans le développement de la culture finlandaise. Les premières firent leur apparition, grâce à l'initiative privée, dès la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

La première loi sur les bibliothèques publiques date de 1928 et la législation actuelle remonte à 1962.

Chacune des 461 communes finlandaises dispose d'un service de bibliothèque qui comprend un établissement principal et des annexes dont le nombre varie en fonction du degré de dispersion de la population. La tendance, depuis les années soixante, est à la suppression progressive de ces annexes, au profit de l'apparition et de la généralisation de « bibliobus » qui permettent de mieux satisfaire les besoins de la clientèle éloignée. On compte aujourd'hui plus de 200 « bibliobus » desservant environ 10.000 communes et 17.000 arrêts.

On dénombre 1.600 bibliothèques locales — la plus importante est la bibliothèque municipale d'Helsinki, fondée en 1860 — et seize établissements provinciaux. L'ensemble du réseau offre au lecteur 20 millions d'ouvrages. Le prêt à domicile représente chaque année quelque 72 millions de livres (soit une quinzaine par habitant ; un Finlandais sur deux lit au moins trente livres par an — statistique qui assure à la Finlande le premier rang mondial en la matière. En 1960, on comptait 5,5 millions de volumes et les prêts à domicile n'atteignaient que 15,3 millions d'ouvrages, c'est dire l'évolution enregistrée...)

Les bibliothèques ont d'autres activités que le prêt de livres : organisation de conférences, d'expositions, animation de clubs littéraires, etc. ; les activités du département de musique des biblio-

thèques se sont considérablement développées ces dix dernières années et, en 1972, la loi sur les bibliothèques publiques a été amendée pour inclure le prêt à domicile de matériel audiovisuel.

Propriété des municipalités, les bibliothèques publiques sont gérées avec le concours financier de l'Etat (qui prend en charge environ 65 % des dépenses de fonctionnement et la totalité de celles-ci pour les établissements provinciaux ; s'ajoutent, pour l'équipement des bibliothèques, des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt).

● *L'information et la communication audiovisuelle.*

**La presse finlandaise est puissante et économiquement saine et joue un rôle fondamental dans la société. Le tirage global des quotidiens avoisine, pour moins de cinq millions d'habitants, les trois millions d'exemplaires alors qu'en France, pays dix fois plus peuplé, il dépasse à peine les dix millions. Selon l'U.N.E.S.C.O., le rapport entre ce tirage et la population place la Finlande au cinquième rang mondial après le Japon, l'Islande, la Suède et l'Allemagne de l'Est. Un ménage achète en moyenne 1,7 quotidien par jour (les statistiques françaises révèlent que 45 % des Français à peine lisent un quotidien chaque jour...) et nombreux sont les Finlandais qui reçoivent chez eux, le matin, entre six et sept heures, deux voire trois journaux.**

Une pratique fermement ancrée dans la tradition, la généralisation des abonnements (lesquels créent une habitude dont il est difficile de se défaire) et le large recours à la publicité expliquent la prospérité de la presse finlandaise. Le journal le plus lu est « Helsingin Sanomat » qui tire à 425.000 exemplaires, et même à 500.000 le dimanche.

Les Finlandais lisent aussi 1.200 périodiques dont le tirage global atteint 20 millions d'exemplaires.

Les journaux politiques font, dans ce tableau, figure de parents pauvres : la presse indépendante a progressé depuis la guerre et représente aujourd'hui environ 60 % des titres en circulation ; la presse socialiste détient 12 % du marché, la presse centriste et de droite 28 %.

Les téléspectateurs finlandais ont à leur disposition deux chaînes publiques de télévision et une chaîne commerciale intégrée à l'une des chaînes publiques ; ils reçoivent, en outre, par satellite, TV 5 et Sky Channel ; enfin, la proximité de l'Union soviétique leur permet de capter les émissions en provenance de l'émetteur de Tallinn, en Estonie.

Le câble est relativement bien implanté dans les grandes villes du Sud (Helsinki, Tampere, Turku).

D'une manière générale, les programmes diffusés ressemblent à ceux proposés dans la plupart des pays occidentaux. Ici comme

ailleurs, les films et téléfilms américains prédominent (deux productions françaises ont néanmoins été diffusées pendant le séjour de la délégation : « La Grande vadrouille » et une rétrospective sur la chute de Dien-Bien-Phu).

Il existe une radio d'Etat, mais pas de stations privées.

● *Le sport.*

Le soutien financier dont bénéficié le sport — qu'il s'agisse des fédérations sportives ou des communes pour les équipements — provient pour l'essentiel du produit des concours de pronostics parrainés par l'État

Les subventions sont accordées aux communes au prorata de la population : leur montant est actuellement de 12 marks par habitant (soit environ 18 F). A titre de comparaison, l'aide culturelle de l'État atteint à peine 5 marks par habitant.

Pour les équipements, l'aide de l'État est proportionnelle aux investissements engagés. La prise en charge est souvent importante.

Contrairement aux idées reçues, le sport ne bénéficie, dans les écoles finlandaises (en dehors des lycées sportifs spéciaux), que de deux heures d'enseignement par semaine.

## C. — L'ENSEIGNEMENT

La Finlande consacre environ 6 % de son produit intérieur brut à l'éducation (à titre de comparaison, 1,4 % à la défense) ; enseignement et culture drainent, ensemble, 18 % du budget de l'État. 75 % des dépenses d'éducation son supportées par l'État, 22 % par les communes. A l'origine privés pour la plupart, les établissements ont été progressivement nationalisés et le sont aujourd'hui presque tous.

### 1. *Les différents niveaux d'enseignement.*

L'enseignement a fait — et fait encore — l'objet, en Finlande, de profondes réformes. « L'école de base » et l'enseignement supérieur dans les années soixante-dix, le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement professionnel aujourd'hui, ont successivement retenu l'attention des pouvoirs publics ; dans les années quatre-vingt-dix, « l'éducation des adultes » devrait faire l'objet d'un soin privilégié.

● *Les garderies et l'enseignement préscolaire.*

Comme dans les pays scandinaves, la scolarité obligatoire ne commence, en Finlande, qu'à l'âge de sept ans.

Il existe pour les jeunes enfants des garderies. Outre la garde, celles-ci doivent, en vertu d'une loi de 1973, dispenser un enseignement préscolaire pour les enfants de 5 et 6 ans.

Les équipements sont insuffisants pour satisfaire le nombre des demandes d'inscription, et ce, malgré les efforts entrepris (selon un rythme imposé par la loi de 1973, 13.000 places nouvelles sont offertes chaque année).

L'enseignement préscolaire finlandais reste, en définitive, largement sous-développé et n'en bénéficie encore que la moitié des enfants de six ans (petits citoyens dans une très grande majorité).

### ● « L'école de base. »

Jusqu'à l'époque récente, le système éducatif finlandais se composait d'une école primaire et d'un enseignement secondaire, selon des modalités somme toute assez classiques. L'école primaire était restée longtemps facultative — puisque la scolarité obligatoire ne date que de 1921 — et elle était divisée en six classes réparties sur deux cycles d'une durée respective de deux et quatre ans.

En 1968, une loi a modifié ce système au profit d'une « école de base » (ou « école polyvalente ») dont la mise en place s'est effectuée très progressivement entre 1970 et 1981.

**« L'école de base » regroupe le second cycle de l'ancienne école primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. D'une durée totale de neuf ans, elle correspond au temps de la scolarité obligatoire (sept-seize ans).**

Deux cycles (de six et trois ans) s'y succèdent. Le premier constitue un tronc commun, le second s'articule autour de cours obligatoires et d'options. (On notera, au passage, que la religion luthérienne et la religion orthodoxe étant religions d'État, leur enseignement à l'école est systématique.) Les classes ne peuvent accueillir plus de trente-deux élèves. Dans cette limite, une certaine liberté d'organisation est laissée aux écoles qui peuvent, selon les cas, dédoubler certains cours ou, au contraire, regrouper, pour une activité donnée (la gymnastique, par exemple), plusieurs classes.

La journée scolaire est plus courte qu'en France : elle s'étend de 8 à 15 heures avec une très brève coupure (en général d'une demi-heure) pour le déjeuner. En revanche, l'année scolaire est sensiblement plus longue : elle dure du 15 août à la fin mai et les écoles sont ouvertes 190 jours par an, à raison de cinq jours par semaine (du lundi au vendredi sans interruption).



L'une des caractéristiques de l'école de base finlandaise est l'existence d'un grand nombre d'établissements à effectif très restreint, dans les campagnes les plus reculées : 40 % environ des écoles polyvalentes n'ont que deux enseignants et un effectif de 16 à 34 élèves ! Dans ces écoles, le coût moyen par élève dépasse de 100 à 200 % le coût enregistré dans les villes importantes. Aussi l'avenir des petites écoles rurales constitue-t-il l'un des sujets de préoccupation constante des autorités finlandaises.

A l'issue de l'école de base, il n'y a pas d'examen ; les établissements délivrent un certificat.

Les élèves optent alors ou pour le second degré de l'enseignement général, ou pour une formation professionnelle.

### ● Le second degré de l'enseignement général.

Il dure trois ans, il est sanctionné par un diplôme et il a vocation à mener à l'enseignement supérieur. Il est suivi par un peu moins de la moitié des écoliers sortant de « l'école de base » et enregistre un taux moyen d'abandon en cours d'études de l'ordre de 20 %.

Ce second degré a longtemps été divisé en deux sections — langues et mathématiques — auxquelles s'est ajoutée, en 1969, une section moderne. Depuis 1975, l'organisation retenue est la même que celle du second cycle de l'école de base : les cours sont répartis en matières communes et en options. La moitié du temps alloué aux matières obligatoires est consacrée aux langues étrangères et à la littérature, au détriment relatif des mathématiques et des sciences (ce qui explique que les établissements du second degré soient fréquentés par une majorité — 61 % — de filles). Il semble néanmoins qu'on s'oriente aujourd'hui vers un rééquilibrage.

### ● L'enseignement professionnel.

Il fait actuellement l'objet d'une réforme qui devrait être achevée en 1988. Ses effectifs se sont considérablement accrus, passant de 30.000 en 1950 à plus de 140.000 aujourd'hui.

Cet enseignement est dispensé dans des écoles et dans des instituts professionnels. Il dure de un à quatre ans. Les élèves peuvent choisir entre 24 branches d'études principales, lesquelles se décomposent en 222 spécialités. Bien qu'elle ait déjà un caractère professionnel, la première année d'études est appelée « générale » ; elle est commune à toutes les disciplines.

Les élèves qui ont terminé leur scolarité dans un institut professionnel peuvent prétendre entrer, dans leur spécialité, à l'université. Celle-ci doit réserver à leur intention entre 5 et 25 % de ses places (les quotas varient selon les facultés ; en dépit des efforts entrepris, ils restent plus proches de 5 % que des 25 %).

● L'enseignement supérieur.

L'université de Turku, fondée en 1640, est longtemps restée la seule, même après son transfert à Helsinki au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'au XX<sup>e</sup> siècle, et principalement dans la seconde moitié de ce dernier, que les initiatives provinciales se sont multipliées.

L'explosion de l'enseignement supérieur ne date en Finlande que de la fin des années soixante, voire du début des années soixante-dix. On y compte aujourd'hui dix-sept universités (divisées en facultés), auxquelles s'ajoutent trois Instituts des beaux-arts.

TABLEAU  
LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE FINLANDE  
(Statistiques fin 1984.)

Universités	Date de création	Nombre d'enseignants (En milliers)	Nombre d'étudiants (En milliers)
Université d'Helsinki .....	1640	1,756	23,743
Université de Joensuu .....	1969	328	3,725
Université de Jyväskylä .....	1934	496	6,244
Université de Kuopio .....	1970	269	1,832
Université d'Oulu .....	1958	778	7,431
Université de Tampere .....	1930	531	8,882
Université de Turku .....	1920	751	9,066
Abo Akademi .....	1917	295	4,254
Université de Lapland .....	1979	75	895
Université de Vaasa .....	1966	96	1,548
Ecole de sciences économiques et d'administration locale d'Helsinki .....	1911	154	2,914
Ecole suédoise de sciences économiques et d'administration locale .....	1909	90	1,614
Ecole de sciences économiques et d'administration locale de Turku .....	1949	64	1,387
Université de technologie d'Helsinki .....	1908	577	7,912
Université de technologie de Lappeenranta .....	1969	120	1,403
Université de technologie de Tampere .....	1965	214	3,060
Collège vétérinaire .....	1945	48	283
Académie Sibelius .....	1939	261	942
Université des arts industriels .....	1973	145	863
Académie du théâtre .....	1979	61	125

Source : Ministère de l'éducation-Helsinki.

Les étudiants sont environ 88.000. Reflet de l'inégale répartition démographique, la concentration autour d'Helsinki et de Turku reste assez marquée (l'université d'Helsinki draine à elle seule plus de 23.000 étudiants).

Les universités régionales sont récentes et de taille réduite : la plupart d'entre elles comptent moins de 5.000 étudiants (moins de 2.000 à Kuopio, Vaasa, Lappeenranta et à l'université de Laponie).

Le partage des étudiants entre les différentes disciplines est le suivant : 17 % suivent une formation littéraire et artistique, 27 % sont inscrits en sciences économiques, en droit et en sciences humaines, 14 % en pédagogie et en théologie, 18 % en sciences, en agronomie et sylviculture ainsi qu'en éducation physique, 16 % suivent une formation d'ingénieur et de technicien, 8 % sont inscrits en médecine et dans les disciplines paramédicales.

L'entrée dans l'enseignement supérieur fait l'objet d'une sélection sévère. Il ne suffit pas d'être bachelier. Dans chaque spécialité, le nombre des admissions est, chaque année, limité par les pouvoirs publics en fonction des ressources disponibles et des besoins estimés du marché du travail. Ce système de *numerus clausus* impose, à l'entrée de l'université, un concours difficile : le nombre des places annuellement offertes est de 12.000 (soit à peine 20 % du groupe d'âge correspondant) pour quelque 35.000 bacheliers de l'enseignement secondaire.

La durée des études supérieures est variable. Deux étapes se succèdent. La première, de quatre ans, se termine par l'obtention de la « maîtrise » ; la seconde comprend deux parties dont l'une est sanctionnée par la « licence » et l'autre par le « doctorat ». Autrefois, la « licence » était obligatoire, elle est désormais facultative. La licence et le doctorat exigent tous deux, de la part de l'étudiant, non seulement la soutenance d'une thèse, mais aussi la réussite aux examens de fin de programme. 80 % des étudiants quittent la faculté avec un grade universitaire. Il s'agit d'une moyenne : le pourcentage des diplômés atteint 92 % en médecine, mais ne dépasse pas 50 % en sciences sociales.

#### ● « L'éducation des adultes ».

Centres d'études, centres de formation à l'emploi, instituts civiques, instituts des travailleurs, enseignement par correspondance, cours du soir, activités offertes par les bibliothèques municipales, l'éducation continue est extrêmement développée en Finlande où elle a commencé dès la fin du siècle dernier. Elle comptait en 1982, 366 établissements et plus de 606.000 étudiants.

Par tradition, l'enseignement dispensé est longtemps resté général, civique ou social et rarement orienté vers la formation professionnelle. Aujourd'hui, l'accent est mis davantage sur ce dernier aspect.

Les dépenses pour l'éducation des adultes représentent environ 1 % du budget de l'Etat et 8 % du budget du ministère de l'éducation.

## *2. L'administration et le financement.*

L'administration de l'enseignement a longtemps dépendu, en Finlande, de plusieurs ministères. Elle est aujourd'hui assurée par le seul ministère de l'éducation, assisté de plusieurs conseils nationaux chargés, chacun dans son domaine (enseignement général, enseignement professionnel, enseignement supérieur, etc.) des questions de programmes et de méthodes pédagogiques.

Le ministère de l'éducation comprend six départements :

- département général ;
- département des écoles ;
- département de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- département des arts ;
- département de la jeunesse et des sports ;
- département des relations internationales.

(Le département des écoles est chargé de l'enseignement général, de l'enseignement professionnel et de l'éducation des adultes.)

### ● **L'enseignement général (école de base et second cycle).**

Les écoles de base et la plupart des établissements secondaires du deuxième cycle relèvent des municipalités. Chacune d'entre elles élit une **commission scolaire** (deux des membres au moins doivent être des enseignants) qui dirige et contrôle l'enseignement dispensé dans les écoles municipales.

Dans chaque école de base, il existe un conseil scolaire composé, d'une part, de parents d'élèves et de professeurs choisis par le conseil municipal et, d'autre part, d'élèves des trois dernières années élus par leurs classes.

Les établissements du secondaire sont dirigés par un conseil d'administration ou sont directement administrés par la commission scolaire municipale.

L'école de base est gratuite, l'enseignement scolaire du second cycle ne l'est pas entièrement. Les établissements sont financés par l'Etat et les municipalités. Il existe aussi quelques sources privées de financement (associations, fondations, organismes divers...). L'Etat couvre en moyenne 70 % des dépenses de fonctionnement des écoles de base et 85 % de celles des établissements secondaires.

La structure générale de la dépense d'éducation de l'Etat peut être ainsi résumée : la plus grande partie des dépenses est consacrée à la rémunération des enseignants et du personnel en général (62 %), 29 % sont consacrés aux autres frais de fonctionnement et 9 % aux investissements.

#### ● L'enseignement professionnel.

La moitié des établissements d'enseignement professionnel appartient aux municipalités (où à des associations de municipalités), 30 % sont la propriété de l'Etat et 20 % celle d'organismes privés. 35 % des étudiants fréquentent les établissements d'enseignement professionnel de l'Etat, 51 % ceux des municipalités et 14 % les institutions du secteur privé.

Les établissements ont leur propre conseil d'administration.

L'Etat couvre, en moyenne, 70 % des dépenses de fonctionnement de l'enseignement professionnel.

#### ● L'enseignement supérieur.

Les établissements d'enseignement supérieur dépendent tous aujourd'hui du ministère de l'éducation et plus particulièrement de deux de ses départements : le département de l'enseignement supérieur et de la recherche et le département des arts. Chaque établissement est responsable de sa propre organisation ; le ministère de l'éducation est chargé de la planification nationale (nombre d'étudiants, programmes, diplômes, administration, etc.), mais il coordonne avant tout les propositions émises par les diverses universités consultées chaque année pour l'exécution des plans quinquennaux.

La Finlande est divisée en six circonscriptions universitaires : Helsinki, Tampere, Turku, Finlande de l'Est, Finlande centrale et Finlande du nord.

Le personnel universitaire compte un peu plus de 6.000 enseignants et de 7.500 employés administratifs ou d'autres catégories.

Les instances administratives des universités ont, le plus souvent, une composition tripartite : un tiers des membres appartient au corps enseignant, un tiers aux autres catégories de personnel et un

tiers est constitué d'étudiants. Toutefois, le ministère de l'éducation envisage actuellement de modifier les représentations respectives dans le sens de 50 % pour le premier groupe et 25 % pour chacun des deux autres.

Les enseignants sont en règle générale, recrutés par les établissements eux-mêmes mais les professeurs titulaires de chaires — de même que les directeurs administratifs — sont nommés, en vertu de la Constitution de 1919, par le Président de la République à partir d'une liste établie par l'université. Le système est aujourd'hui contesté, au nom de l'autonomie des universités.

Les crédits consacrés à l'enseignement supérieur représentaient, en 1984, 13,4 % du budget du ministère de l'éducation et 2,10 % du budget de l'Etat.

Les universités sont entièrement financées par l'Etat (les crédits sont alloués sous la forme d'une enveloppe globale que chaque université répartit), qui couvre, en outre, 75 % des frais des établissements privés d'enseignement supérieur.

La plupart des étudiants bénéficient, au-delà de la gratuité scolaire, de bourses ou de prêts d'études.

#### ● **L'éducation des adultes.**

A l'exception des centres de formation à l'emploi, intégralement financés par l'Etat, les organismes d'éducation pour adultes reçoivent un soutien public, égal aux deux tiers environ de leurs dépenses.

### *3. Les universités de Turku et Oulu.*

Durant sa mission, la délégation a été accueillie dans divers établissements d'enseignement. Les écoles primaires ou secondaires qu'elle a visitées seront évoquées plus loin, dans la seconde partie de ce rapport, parce qu'elles appuient avant tout la coopération et l'action culturelle de la France en Finlande. En revanche, les entretiens avec les responsables universitaires rencontrés — à Turku ou Oulu — ont été axés, pour l'essentiel, sur l'enseignement supérieur finlandais.

#### ● **Les deux universités de Turku.**

Située sur la côte sud-ouest, Turku est la ville la plus ancienne de Finlande et elle fut, à l'époque de la domination suédoise, la principale localité finlandaise. C'est aujourd'hui une cité portuaire

d'importance. (La municipalité a d'ailleurs indiqué à la délégation qu'un jumelage avec une ville française étant envisagé, il lui apparaîtrait judicieux de faire porter le choix sur un grand port français comme celui du Havre). Sa tradition universitaire remonte à 1640, date à laquelle y fut fondée la première université de Finlande. Celle-ci fut transférée à Helsinki après l'incendie de 1827 (cet incendie, qui dura trois jours, servit en réalité de prétexte officiel : le transfert était voulu par la Russie).

Pendant près d'un siècle, Turku n'a plus eu d'université. Puis, en 1918, a été créée une université privée de langue suédoise « Abo Akademi » et en 1920 une université de langue finnoise.

### *Abo Akademi.*

La délégation a été reçue à Abo Akademi, le jeudi 26 septembre 1985, par M.C.G. Lindstrom, recteur.

Etablissement d'enseignement supérieur fondé en 1918 par la minorité suédoise, Abo Akademi est restée totalement privée jusqu'en 1964. Elle a bénéficié, à partir de cette date, d'un appui financier de l'Etat qui s'est progressivement accru ; elle est nationalisée depuis 1981 (mais ses bâtiments appartiennent encore à une fondation privée).

Abo Akademi compte aujourd'hui six facultés ; les trois premières furent créées dès 1918 : lettres, mathématiques et sciences naturelles, sciences politiques et économiques ; les trois autres datent respectivement de 1920 – chimie et technologie – 1924 – théologie – et 1974 – pédagogie (l'unité de pédagogie est située non à Turku, mais à Vaasa et forme les enseignants et le personnel administratif des écoles finlandaises de langue suédoise).

En janvier 1984, Abo Akademi faisait état de 4.254 étudiants, de 237 enseignants et d'un budget de 75 millions de marks.

### *L'université de Turku.*

La délégation a visité l'université de Turku, le jeudi 26 septembre 1985 ; elle a été accueillie par l'un de ses vice-recteurs, M. Hannu Klami.

Comme celle d'Abo Akademi, la fondation, en 1920, de l'université de langue finnoise de Turku est due à l'initiative privée. L'établissement n'a comporté, dans les premières années, que deux facultés, l'une consacrée aux arts, l'autre aux mathématiques et aux sciences naturelles.

Pendant ses trente premières années, l'université est restée modeste, comptant quelques centaines d'étudiants à peine. C'est seulement dans les années cinquante que le nombre des inscriptions y a dépassé le millier. Et c'est aussi depuis ces années-là que les subventions de l'Etat ont progressivement crû pour atteindre, au début des années soixante-dix, quelque 90 % du budget de l'université. Depuis 1974, l'université dépend entièrement de l'Etat.

Aux deux facultés d'origine ont été successivement ajoutées une faculté de médecine (créée en 1943, complétée en 1954, puis en 1958, avec l'introduction de l'odontologie), une faculté de droit (1960), une faculté de sciences sociales (1967) et une faculté de pédagogie (1974).

En 1985, on recensait à l'université de Turku, plus de 9.500 étudiants, 2.000 personnes y étaient employées, dont plus de 1.000 enseignants.

### ● L'université d'Oulu.

Située au fond du golf de Botnie, à 150 kilomètres environ au sud du cercle arctique, Oulu est, avec ses 96.000 habitants, la plus grande ville du nord de la Finlande. Métropole régionale, elle cherche à faire contrepoids à la Finlande du sud.

La délégation s'est rendue à Oulu le vendredi 27 septembre 1985. Après un déjeuner offert par la municipalité et un exposé sur le projet Oulu-ville de technologie, elle a été accueillie à l'université.

Le projet « d'Oulu-ville de technologie » mérite, assurément, d'être mentionné dans ce rapport. Il a été conçu, voici un peu plus d'un an, comme une réponse au chômage et comme un défi lancé à la Finlande méridionale (l'agglomération comptait en 1985, 13 % de chômeurs, soit un taux supérieur de 3 à 4 % à la moyenne nationale).

Oulu regroupe tout, ou presque, de ce que la Finlande compte comme technologies de pointe et la majorité des chercheurs aidés par l'Etat. Dans ce contexte, le projet lancé en 1984 vise à créer, dans les cinq ans à venir, plus de deux mille emplois dans les secteurs les plus dynamiques, comme l'électronique. L'idée est celle d'une Silicon Valley à l'échelle finlandaise. Un « village de la technologie » est en voie d'aménagement. Il réunira, au début (mars 1986), trente-neuf laboratoires d'entreprises et deux cent cinquante emplois. Implanté au centre de la ville, il est destiné à être transféré vers le campus universitaire.

L'université d'Oulu a été ouverte en 1959 et compte cinq facultés : lettres, pédagogie, médecine, sciences naturelles, technologie.



Les différentes unités sont progressivement transférées sur le campus ultra-moderne, aux couleurs vives, de Linnanmaa (250 hectares) à cinq kilomètres au nord de la ville. Les sciences naturelles et la technologie ont, les premières, bénéficié de ce déménagement, commencé au début des années soixante-dix et prévu pour durer jusqu'en 1990. Seuls la faculté de médecine et l'hôpital universitaire resteront situés à Kontinkangas (57 hectares), à deux kilomètres à l'est du centre ville.

L'université d'Oulu comptait, fin 1984, 7.400 étudiants et environ 600 enseignants (personnel total employé : 1.500).

## CHAPITRE II

### LES RELATIONS CULTURELLES FRANCO-FINLANDAISES

#### I. - L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN FINLANDE

La connaissance parlée et écrite du finnois ne donne accès qu'à une société de moins de 5 millions d'habitants et la maîtrise de cette seule langue limite singulièrement les relations avec le reste du monde.

La pratique du suédois, seconde langue nationale, assure l'introduction dans la communauté nordique, mais celle-ci ne représente pas plus de 24 millions de personnes.

On comprend dès lors que les autorités finlandaises aient fait de l'étude des langues étrangères une priorité scolaire (leur souci a même été porté à l'excès et une réforme des programmes, actuellement en cours d'élaboration, devrait permettre un rééquilibrage de l'enseignement au profit des matières scientifiques et artistiques).

Dans ce contexte général d'un environnement largement réceptif, la langue française occupe la cinquième place.

#### A. - LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Outre le finnois et le suédois - les deux langues officielles - les programmes scolaires comportent l'étude de deux langues étrangères, l'une obligatoire, l'autre facultative, à choisir principalement parmi l'anglais, l'allemand, le français et le russe.

L'apprentissage de la langue obligatoire commence à partir de la troisième année de l'école de base, à raison de deux à trois heures par semaine. 86,7 % des élèves optent pour l'anglais ; l'allemand, le français et le russe n'attirent respectivement à ce stade que moins de 1 % de la population scolaire. La langue facultative est enseignée à partir de la huitième année, à raison de deux heures par semaine ;

l'allemand rassemble alors 69,4 % des élèves, le français 19,1 % (7.970 élèves en 1985), le russe 6,7 % et l'anglais 3,8 % (les établissements proposant le français sont en nombre insuffisant et inégalement répartis).

Au lycée (deuxième cycle de l'enseignement général) où les élèves peuvent choisir deux langues facultatives, le français vient, en termes d'effectifs, après l'allemand et avant le russe : 10,5 % (4.550 élèves) l'étudient comme première langue facultative et 24 % (15.000 élèves) comme seconde langue facultative. La moitié des élèves de français présente cette matière au baccalauréat, à titre d'option.

En définitive, si l'on se réfère à la durée totale de la scolarité, 28.000 enfants apprennent le français, mais souvent comme langue « C » ou « D » et beaucoup l'abandonnent. 800 seulement l'étudient comme première langue.

L'enseignement professionnel offre des cours de français aux élèves qui se destinent à l'hôtellerie (1.630 en 1985) ou aux professions commerciales (183).

Au niveau supérieur, le français est enseigné par les départements universitaires de philologie romane et de traduction (6 établissements et 170 étudiants en 1983), les écoles supérieures de commerce ou de technologie (107 étudiants en 1983), et un centre autonome de langues pour non-spécialistes (837 étudiants).

L'enseignement pour adultes dispense actuellement des cours de français à plus de 10.000 personnes, contre 4.750 en 1976.

Il existe par ailleurs des émissions consacrées à l'apprentissage de la langue française à la radio et à la télévision ; le Centre culturel français d'Helsinki, enfin, assure un enseignement de haute qualité, qui n'a pas d'équivalent en Finlande et qui rencontre un très vif succès (sur ce point, cf. infra).

## B. - L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

Seule « la petite école » d'Helsinki applique nos programmes. Le lycée franco-finlandais d'Helsinki dispense un enseignement conforme aux programmes finlandais tout en réservant à notre langue un statut privilégié.

### ● L'école française d'Helsinki.

Elle a été créée en 1963 à l'initiative d'un petit groupe d'enseignants français et de parents d'élèves résidents provisoires ou permanents.

Appelée dès ses débuts « petite école » parce qu'elle dispensait un enseignement primaire, elle a paru pendant plusieurs années faire double emploi avec le lycée franco-finlandais qui comporte lui-même une section élémentaire.

La nationalisation de ce dernier a justifié la raison d'être de la petite école qui, elle seule, enseigne les programmes français. En 1976, elle passait officiellement sous tutelle de l'Ambassade de France et devenait l'école française d'Helsinki.

L'école compte une classe maternelle pour l'enfant de 4 à 5 ans, deux classes élémentaires (C.P/C.E.1 et C.E.2/C.M.1/C.M.2) ainsi qu'une section secondaire. Elle accueille les enfants des Français expatriés et quelques petits étrangers tiers. Les effectifs sont fluctuants et difficiles à prévoir puisqu'ils dépendent des mutations professionnelles des parents d'élèves. Ces dernières années, les élèves étaient environ douze en maternelle, vingt-trois en primaire et dix dans le secondaire. Cependant, trente-et-un enfants seulement sont inscrits pour la présente année scolaire, et un seul en section secondaire.

Outre la cotisation des parents d'élèves (700 marks), l'école reçoit une subvention de 38.000 F.

Elle emploie deux instituteurs détachés du ministère des relations extérieures et fait appel à deux enseignants sous contrat local (deux répétiteurs s'occupaient jusqu'à cette année des élèves du secondaire, lesquels bénéficiaient aussi du recours à quelques vacataires pour les enseignements particuliers). S'ajoute à ces effectifs, une institutrice à tiers temps pour la classe maternelle.

Les objectifs et contenus des enseignements sont conformes à ceux pratiqués en France. L'horaire est de 28 heures, soit 1 heure de plus qu'en France. La journée commence à 9 heures et se termine à 15 heures. Elle est continue. La langue locale n'est pas enseignée mais elle est parfois utilisée lors d'activités d'éveil extérieures à l'établissement ou parce que certains élèves sont bilingues car nés de mariages binationaux.

Depuis sa création, l'école a occupé différents locaux : un local prêté gracieusement par une filiale de Michelin, le presbytère de l'église Saint-Henri, le Centre culturel français, et actuellement, des classes louées à la ville d'Helsinki dans l'école finlandaise de Munkkivuori, banlieue résidentielle. La section secondaire occupe des locaux loués au Centre culturel.

### ● Le lycée franco-finlandais d'Helsinki.

Cet établissement (L.F.F.), qui fête cette année ses trente ans, est nationalisé depuis 1977. Il comprend un jardin d'enfants, une section primaire et une section secondaire. A la dernière rentrée, il a accueilli plus de 800 élèves.

Le L.F.F. suit les programmes finlandais et prépare au baccalauréat finlandais. Son originalité réside dans la part privilégiée réservée à l'enseignement du français et en français. Durant l'année « 0 » (qui équivaut au cours préparatoire), l'enseignement est entièrement dispensé dans notre langue et c'est à travers elle que les élèves apprennent les rudiments de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Par la suite, le nombre des matières enseignées en français et le pourcentage horaire qui leur est consacré vont en diminuant pour finalement atteindre cinq heures durant les quatre dernières années du secondaire. Cette répartition est fidèle aux directives d'un protocole franco-finlandais qui fixe le pourcentage global de l'horaire français sur l'ensemble de la scolarité à 43 %. Ce système unique et original de la « pyramide inversée » a été mis en place progressivement et donne des résultats satisfaisants. Le L.F.F. se distingue également des autres établissements scolaires par le fait que la quasi-totalité de l'enseignement de notre langue y est assuré par des enseignants français : neuf détachés rémunérés par la France et treize recrutés locaux, payés par l'Etat finlandais. Un certifié de lettres modernes occupe actuellement le poste de directeur des études françaises.

Plus de 92 % des effectifs sont composés d'élèves de père et mère finlandais. Les parents choisissent l'établissement pour plusieurs raisons : à cause de sa réputation, parce que la maîtrise du français donnera à leurs enfants un atout supplémentaire, par tradition familiale aussi. On trouve également 6 % d'élèves ayant un

parent français ou francophone. Ces familles envoient leurs enfants au L.F.F. parce qu'il est la seule structure offrant un enseignement bilingue.

Depuis cinq ans, le nombre d'élèves présentés au baccalauréat a été multiplié par deux, passant de 25 à 50, et le pourcentage de succès oscille entre 92 et 100 %. (On rappellera que ces résultats sont difficilement comparables à ceux des lycées français, car le baccalauréat finlandais est conçu comme un simple examen de fin d'études et ne permet pas, à lui seul, d'entrer à l'université.) Depuis vingt ans, 600 élèves environ ont obtenu leur baccalauréat au L.F.F. Beaucoup d'entre eux, dans les postes qu'ils occupent maintenant, contribuent à la diffusion de notre langue en Finlande.

Le L.F.F. jouit d'une excellente réputation. Les demandes d'inscription sont plus nombreuses que les possibilités d'accueil et il a fallu organiser une sélection à l'entrée.

\*  
\* \*

Il existe actuellement un projet de coopération entre le ministère de l'éducation finlandais et l'ambassade de France pour développer en dehors d'Helsinki l'enseignement du français sur le modèle de ce qui est fait au L.F.F. Mais les établissements scolaires étant en majorité municipaux, c'est aux communes qu'il appartient d'ouvrir des classes orientées vers un enseignement privilégié du français. Le gouvernement finlandais ne peut avoir qu'un rôle d'encouragement en la matière.

Seul, pour l'instant, un jardin d'enfants français a été ouvert en 1985 à Turku, avec trois petits élèves. La ville de Tampere envisagerait, elle aussi, la création d'une école maternelle française.

## II. - LA COOPÉRATION CULTURELLE

### A. - L'ÉTAT DES RELATIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA FINLANDE

#### 1. *Le cadre.*

Les relations culturelles et scientifiques entre la France et la Finlande reposent sur **une convention de coopération culturelle et scientifique, signée le 12 septembre 1970**. Une commission mixte permanente est chargée de fixer les modalités d'application de l'accord, d'en suivre l'exécution, de préparer le programme des actions à entreprendre et de présenter des recommandations aux deux parties. Créée pour une durée de cinq ans, cette commission a été maintenue depuis lors par tacite reconduction.

Dans le cadre de cette convention ont été notamment signés :

- un accord d'échanges de chercheurs entre le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) et l'Académie de Finlande (signé à Paris le 18 mars 1974) ;

- un accord de coopération forestière franco-finlandaise entre le ministère de l'agriculture et des forêts en Finlande et le ministère de l'agriculture en France (signé à Paris le 30 avril 1980) ;

- un accord cinématographique (signé à Paris le 2 février 1983) et portant sur des coproductions et échanges de films.

La commission mixte a tenu six sessions depuis 1970 ; la prochaine est prévue pour l'automne 1986. La dernière (septembre 1983) avait établi pour les années 1984-1986 le programme d'échanges suivant :

- développement de l'enseignement du français en Finlande (notamment par la télévision) et du finnois en France (création d'un poste d'assistant associé) ;

- développement de la coopération en matière de techniques modernes d'éducation (un colloque s'est tenu en 1984 et les échanges sont devenus plus suivis, en ce domaine, avec l'université de Jyväskylä, spécialisée en pédagogie) ;

- inauguration des programmes de télévision par satellite (T.V.5) diffusés par câble début 1984 ;

- différents projets d'échanges dans le domaine des arts et des lettres ;

- resserrement de la coopération scientifique autour de thèmes d'intérêt mutuel, comme la « filière-bois » ;

- soutien apporté à l'Association franco-finlandaise pour la recherche scientifique et technique, qui facilite le rapprochement des communautés scientifiques et industrielles des deux pays et à l'Association Finlande-France (antenne de l'Alliance française en Finlande) ;

- célébration, en 1985, en France et en Finlande, du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'édition du Kalevala (des colloques se sont effectivement tenus à Turku en février et à Paris, début mars 1985) ;

- recherche commune d'un local approprié, en France, pour l'installation, souhaitée par la Finlande, d'une fondation finlandaise.

Les moyens, en personnel et en crédits, de la politique de coopération culturelle avec la Finlande sont les suivants :

*Personnel :*

- un conseiller culturel et scientifique ;
- un attaché scientifique V.S.N.A. (Volontaire du service national actif) ;
  - deux attachés linguistiques ;
  - un responsable de l'audiovisuel ;
- un Centre culturel, animé par trois agents détachés et cinq recrutés locaux (cf. infra) ;
- la France rémunère en outre neuf professeurs (dont un V.S.N.A.) au lycée franco-finlandais d'Helsinki (cf. supra) et sept lecteurs (dont trois V.S.N.A.) dans divers établissements d'enseignement supérieur (cf. infra) ,
- enfin, la petite école française scolarise les enfants français d'Helsinki (cf. supra).

Par ailleurs, les services de l'ambassade s'appuient sur le réseau constitué par l'Association Finlande-France et par les vingt-deux cercles franco-finlandais des villes de province et sur l'Association franco-finlandaise pour la recherche scientifique et technique, qui regroupe deux cent quatre-vingt industriels et chercheurs de haut niveau. (Cette dernière a célébré en mai 1983 son dixième anniversaire ; depuis sa création elle a organisé avec succès quarante-quatre colloques ; elle s'intéresse actuellement à l'organisation de



travaux communs entre centres de recherches français et finlandais, ou entre universités des deux pays comme l'université de technologie d'Helsinki (T.K.K.) et celle de Compiègne.)

*Crédits :*

Les principales enveloppes s'élevaient en 1985 à :

858.740 F pour l'enveloppe de la Direction du français.

634.350 F pour l'enveloppe de coopération scientifique.

214.330 F pour l'enveloppe « Communication ».

650.000 F pour la subvention de fonctionnement du Centre culturel français.

*2. Les échanges.*

**Les échanges culturels sont satisfaisants sur le plan artistique (musique, arts plastiques) mais plus difficiles dans les secteurs où la barrière linguistique joue un rôle dissuasif (livre, cinéma, théâtre, radio et télévision).**

La musique, les arts plastiques et le théâtre font l'objet de manifestations de « prestige » (par exemple la venue de Daniel Barenboïm au Palais Finlandia d'Helsinki) ; la coopération se fait aussi par la participation aux festivals, le déplacement de quintettes, quatuors ou trios, la contribution aux expositions, les échanges de musée à musée, ou encore par des activités d'animation culturelle et pédagogique à l'occasion de la venue de metteurs en scène ou de professeurs.

Malgré une légère progression, les exportations de livres français restent modestes.

En vue de favoriser le courant d'échanges, des expositions spécialisées sont organisées (livres pour enfants, livres d'art, de cuisine...) ainsi que des séminaires autour d'écrivains et de chercheurs. Après la venue en 1984, de Claude Simon, Nathalie Sarraute et Michel Tournier, des auteurs français sont venus participer aux journées de Lahti (juin 1985). Le ministère de la culture a promis son aide financière pour faciliter la traduction d'ouvrages finnois en français et de livres français en finnois.

La présence commerciale du cinéma français sur les écrans demeure insuffisante ; en revanche, les relations sont nourries et actives avec des organismes comme la Fondation du cinéma finlandais, la cinémathèque de Finlande et la fédération des ciné-clubs. Les Finlandais prêtent leur concours à l'organisation de semaines du cinéma français en Finlande (la dernière a eu lieu en 1984). Ils souhaiteraient, en revanche, pouvoir participer plus facilement aux festivals français.

L'accord de coopération et de coproduction signé en février 1983 entre les deux Gouvernements n'a pas encore été suivi d'effet. Deux projets sont à l'étude (un film sur « La Bohème » de Puccini et un autre sur le « Kalevala »).

Dans le domaine de la télévision, les organismes des deux pays entretiennent des relations directes, qui permettent la projection d'environ deux cents heures de programmes français par an. En outre, depuis 1984, les câblodistributeurs finlandais s'intéressent à l'offre française d'émissions culturelles transmises par la voie de T.V. 5.

## B. - LE CENTRE CULTUREL FRANÇAIS D'HELSINKI

Sous l'impulsion de son directeur, M. Jean-René Girard, le Centre culturel français d'Helsinki - créé en 1968 - compte sûrement parmi les plus dynamiques de nos établissements d'Europe du nord. Avec 2,4 millions de francs en 1984, son budget le place, en effet, au premier rang, avant les centres des capitales scandinaves (Centres culturels français de Stockholm - 1,9 million de francs - d'Oslo - 1,5 million de francs - de Copenhague - 1,3 million de francs).

### 1. Ses activités.

#### a) *L'enseignement.*

L'enseignement a toujours été l'activité la plus importante du Centre culturel français d'Helsinki.

En 1985, le Centre recevait 540 élèves de français dans ses murs et comptait une quarantaine de groupes d'études dans diverses entreprises et administrations.

Organisés sur quatre niveaux - lesquels correspondent environ à cinq années d'études - les cours sont classés en trois grandes catégories :

- Cours de type A : organisés dans les locaux du centre, ils s'adressent au plus large public. Les élèves sont répartis entre les différentes classes à la suite de tests de niveau. L'année est composée de deux semestres de quinze semaines, l'un commençant en septembre, l'autre en janvier. Les élèves peuvent opter, dans ce cadre, pour le rythme d'étude de leur choix. Cependant, le Centre impose, pour les deux premiers niveaux, un apprentissage minimum de quatre heures par semaine. Aux deux semestres de quinze semaines chacun,

s'ajoute un semestre d'été de la mi-mai à la mi-juillet, d'environ huit à dix semaines selon la demande, et de cours beaucoup plus intensifs, dont le rythme peut aller jusqu'à huit heures par semaine. Ces cours, qui ont essentiellement une vocation de rattrapage entre les différents niveaux, s'adressent à un nombre restreint d'étudiants (qui n'a jamais excédé la centaine jusqu'à présent).

- Cours de type B : ils sont également organisés dans les locaux du Centre, mais à l'intention de groupes socio-professionnels déterminés (journalistes, cadres d'entreprises, fonctionnaires du ministère de la Défense ou du ministère du commerce, etc.). Le Centre culturel français propose aux institutions un ensemble d'heures de cours payables au forfait au prorata du nombre d'inscriptions. Ces cours se répartissent sur les quatre niveaux d'apprentissage de la langue, mais l'accent est mis sur la pédagogie d'un français fonctionnel adapté aux besoins professionnels. L'enseignement peut prendre la forme de séminaires, plus ou moins intensifs selon les vœux du demandeur, ou même de cours de week-end.

- Cours de type C : ils se déroulent à l'extérieur du Centre, à la demande d'entreprises ou d'administrations, et sont essentiellement organisés à destination des cadres supérieurs ou du personnel en formation permanente.

Par ailleurs, le Centre culturel français d'Helsinki dispense des cours de français spécialisés et prépare à divers examens :

- il prépare au certificat pratique de français économique et commercial ainsi qu'au diplôme supérieur de français commercial de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Des cours de deux heures hebdomadaires sur deux semestres sont organisés à cet effet. Un cours de français des relations internationales (axé sur le commerce extérieur) prolonge ce cycle d'enseignement ; il est réservé à un public possédant déjà un très bon niveau de français ;

- il propose un cours de langue et de civilisation qui prépare au certificat pratique de langue française (C.P.L.F.) de la Sorbonne

- il organise, enfin, un cours de traduction de haut niveau, animé par un maître-assistant de l'Université d'Helsinki.

#### b) *Les manifestations culturelles.*

Le Centre culturel français s'efforce d'être l'élément incitateur de manifestations où les initiatives locales se font rares. Les représentations qu'il organise diffèrent sensiblement de celles que les structures finlandaises peuvent monter spontanément par elles-mêmes. Ainsi, en septembre 1985, alors que la municipalité d'Helsinki recevait Mireille Mathieu, le Centre proposait un récital du chansonnier Jean Sommer. Par le volume des actions engagées et l'importance du public touché, sa politique culturelle est en progres-

sion constante. Depuis 1982, le Centre a accueilli, souvent en cofinancement avec des organismes locaux, à Helsinki ou en province, les manifestations artistiques et culturelles suivantes :

- Sept spectacles de théâtre :
  - Théâtre de l'Ephémère,
  - Pierre Trapet,
  - Polio Janska,
  - Compagnie Amoros et Augustin,
  - Compagnie Théâtre aujourd'hui,
  - Mime Pradel,
  - Spectacle Hugo,  
(en projet : Peter Brook en mai 1986 en collaboration avec le Festival d'Helsinki).
- Cinq récitals de chanson :
  - Serge Kerval,
  - Francis Bebey,
  - Catherine Sauvage,
  - Jean-Louis Mahjun,
  - Jean Sommer,  
(en projet : Bernard Lavilliers au printemps 1986).
- Deux concerts de musique contemporaine :
  - Joëlle Léandre,
  - Alexandre Ouzonoff.
- Cinq manifestations sur le livre :
  - Quinzaine du livre pour enfant avec le dessinateur Pierre Ferrier et l'éditeur Régine Lillenstein,
  - Littérature africaine d'expression française avec Francis Bebey,
  - Littérature de la Suisse romande avec Monique Laedersch,
  - Trois écrivains français en traduction finnoise : Claude Simon, Nathalie Sarraute et Michel Tournier,
  - Série Noire : romans policiers de langue française avec Jean-Marie Klinkenberg de l'Institut Simenon de Liège,  
(en projet : Pierre Seghers, éditeur des poètes contemporains, au printemps 1986).
- Dix expositions :
  - Photographies de Sabine Weiss,
  - Dessins et gouaches de Senja Vellonen,
  - Dessins d'élèves de l'école des Beaux-Arts de Paris,

- « Lumières de France » (aquarelles et lithographies) :  
Nicolas Radonov, Marie-Lyse Ameil, Lancelle, Yves Brayer,
- Photographies « Bonjour Monsieur Lartigue »,
- « Formes claires II » : dessins et aquarelles de Simon Hantaï, François Morellet, Claude Viallat, Christian Bonnefoi, Daniel Dezeuze et Louis Cane,
- Patrimoine photographique : Nadar, Atget, Brebisson, Normand,
- Les bâtisseurs de l'imaginaire, « expo-multimedia » photographie et vidéo,
- Photographies : Histoire de la mode 1947-1980,
- Lithographies de Sonia Delaunay,  
(en projet : le photographe Serge Galsberg et l'Ecole nationale de photographie d'Arles, au printemps 1986.)
- Six « manifestations-cinéma » (en dehors de la programmation hebdomadaire) :
  - Semaine du film d'ethnomusicologie,
  - Saison Claude Chabrol,
  - Saison Jean Cocteau,
  - Saison Gérard Philipe,
  - Saison « série noire »,
  - Cycle Pagnol.
- Vingt-huit invitations de personnalités :
  - Jean Rouch, ethnologue,
  - Marie-José Bel, architecte,
  - Serge le Peron, critique aux Cahiers du cinéma,
  - Dominique Vieville, conservateur au Musée de Calais,
  - Sabine Weiss, photographe,
  - Pierre Ferrier, dit « Pef », dessinateur,
  - Régine Lillenstein, éditeur,
  - Henri Alekan, cinéaste,
  - Jean-Yves Bosseur, compositeur, musicologue,
  - Costin Mireanu, compositeur, musicologue,
  - Enki Bilal, dessinateur de bandes dessinées,
  - Jean-Baptiste Barrière, compositeur,
  - Hubert Nyssen, éditeur,
  - Boris Tissot, artiste, plasticien,
  - Eric Moinet, conservateur de musée,
  - Danielle Giraudy, atelier des enfants du Centre-Pompidou,

- Marcel Lefranc, directeur des publications du Centre-Pompidou,
- Xavier Fontanet, directeur général des chantiers navals Benéteau,
- Claude Simon, écrivain,
- Nathalie Sarraute, écrivain,
- Michel Tournier, écrivain,
- Claude Berguin, animateur de radio-libre,
- Clovis Prévost, cinéaste, architecte,
- Emmanuel Isnard, vidéaste du Centre-Pompidou,
- Daniel Charles, professeur de musicologie,
- Jean-Marie Klinkenberg, professeur de linguistique,
- Monique Laederach, écrivain,
- Jean Giraud, dit « Moebius », dessinateur de bandes dessinées,  
(en projet : Marguerite Duras ; une personnalité de la Cité des arts et des sciences de La Villette).

## 2. Ses moyens.

### a) *Les locaux.*

Depuis 1982, le Centre culturel français est installé en plein cœur de la ville d'Helsinki, sur l'une des artères les plus fréquentées : Aleksanterinkatu. Cet emplacement privilégié se facture hélas très cher et – nous reviendrons plus loin sur ce point – les responsables du Centre doivent acquitter un loyer exorbitant.

Six salles sont réservées aux cours et une au spectacle. Une bibliothèque rassemble huit mille livres et trois mille disques. Elle s'ouvre progressivement à de nouveaux secteurs (bande dessinée, francophonie). Elle reçoit huit cents lecteurs (droits d'inscription : trente marks).

### b) *Le personnel.*

Le Centre emploie seize enseignants français vacataires, recrutés localement et dont les services varient de six à vingt heures par semaine. Un maître-assistant à l'université d'Helsinki assure les cours de traduction qui ne pourraient être assurés par un enseignant français. Le ministère des relations extérieures met, en outre, à la disposition du Centre, trois détachés administratifs, auxquels s'ajoutent cinq recrutés locaux.

Les enseignants embauchés sur place n'ont pas, à proprement parler, de statut. Ils ne sont pas déclarés à la sécurité sociale pour les heures effectuées au Centre culturel et ne bénéficient pas de régime de retraite. Pour conforter la situation de ce corps de vacataires, sur lequel repose l'essentiel des activités pédagogiques de l'établissement, le Centre signe, systématiquement depuis l'automne 1981, une lettre d'engagement avec chacun des enseignants. Cette lettre a valeur de contrat (à durée limitée, il est vrai...) et présente un certain nombre de garanties pour l'intéressé (salaire, congés de maladie, congés payés, formation continue prise en charge par le Centre). La mensualisation de ce personnel fait encore l'objet de négociations.

### *c) Le budget.*

En trois ans, le Centre culturel français d'Helsinki a vu son budget augmenter de 60 %. Il s'est imposé, comme s'attache à le souligner M. Girard, les objectifs de rentabilité d'une entreprise privée et il est le premier centre d'Europe du nord par son taux d'autofinancement : 55,8 % (Oslo 43,3 %, Copenhague 41 %, Stockholm 12,5 %).

#### ● Les recettes.

La subvention du ministère des relations extérieures représente environ 25 % de l'ensemble des recettes du Centre. Son montant enregistre depuis plusieurs années un maintien en francs courants, et sa part relative tend à baisser puisqu'elle était de 29,74 % en 1983 et que la part des ressources propres de l'établissement a atteint pour l'exercice 1985, 2,7 fois cette subvention (rapport qui n'était que de 1,2 en 1980).

Les « produits scolaires » représentaient, en 1984, 63,24 % du total des recettes, 64 % environ provenant des particuliers et 36 % des entreprises et administrations finlandaises. Fin 1983, les cours étaient facturés aux particuliers au taux de base horaire de 15,50 marks et les cours en entreprises à celui de 150 marks.

Le revenu des inscriptions à la bibliothèque du centre s'est élevé en 1985 à 12.590 marks (environ 18.000 F).

Le produit des manifestations culturelles organisées par le Centre était, l'an dernier, de 126.000 marks (environ 180.000 F), soit 7,3 % du budget de l'établissement (contre 1,4 % en 1983 et 4 % en 1984). Cette évolution favorable est le résultat de la politique de cofinancement menée par le Centre avec les partenaires locaux, notamment les cercles franco-finlandais de province qui accueillent les manifestations qu'il organise.

● **Les dépenses.**

**Les frais d'enseignement (dépenses administratives et traitements des enseignants) représentaient 49,55 % des dépenses totales en 1984 contre 53,63 % en 1983, alors que les dépenses liées aux activités culturelles s'élevaient à 33,57 % contre 28,25 % un an avant.**

**Les dépenses de personnel augmentent d'environ 6,5 % par an. En 1983, le taux horaire de rémunération de la vacation était de 65 marks pour les cours au Centre et de 82 marks pour les cours en entreprises.**

**Les dépenses de fonctionnement pour les manifestations culturelles représentent 12,33 %.**

**L'immeuble où il est installé venant d'être racheté, le Centre culturel français d'Helsinki devra très prochainement déménager. Son emplacement futur reste encore à déterminer et les responsables du Centre sont confrontés à l'extrême cherté du marché locatif immobilier d'Helsinki. Déjà les locaux d'Alexsanterinkatu grevaient passablement le budget de l'établissement. Le loyer dû avait doublé dès la première année (1982) et augmentait depuis de presque 20 % l'an. En 1985, le Centre a acquitté un loyer de 63 marks le mètre carré (soit quelque 550.000 F pour l'année). A titre de comparaison, la charge supportée était trois fois moins lourde pour le Centre d'Oslo et deux fois moins lourde pour celui de Stockholm. L'heure n'est pas à la détente du marché : l'Institut Goethe vient d'emménager dans de nouveaux locaux au prix exorbitant de 106 marks le mètre carré. On comprend l'inquiétude des responsables du Centre...**

• • •

• •



### C. - LA COOPÉRATION AVEC LES UNIVERSITÉS FINLANDAISES

La coopération de la France avec les établissements universitaires finlandais intéresse principalement l'enseignement du français dispensé par les départements de philologie. Mais, dans d'autres disciplines, des accords inter-universitaires lient, de façon plus ou moins étroite, des universités françaises et finlandaises.

En ce qui concerne l'enseignement du français, les actions entreprises ont été sensiblement réduites depuis 1983 pour des raisons budgétaires.

L'évolution sur quatre ans des bourses de langue française pour les étudiants est en effet la suivante :

Année	Nombre de séjours d'étude	Nombre de bourses d'étude	Nombre de stages courts	Nombre de séjours linguistiques
1982 .....	3	7	0	28
1983 .....	3	7	0	49
1984 .....	2	5	0	49
1985 .....	1	6	0	41

(Séjour d'étude : universitaire finlandais pour une durée de un à trois mois en France ; bourse d'étude : études universitaires au niveau du troisième cycle (durée de neuf mois en général) ; stages courts : études universitaires pendant un stage d'environ deux à trois mois ; séjours linguistiques de courte durée : cours d'été de français d'une durée de un à deux mois.).

Par ailleurs, il existe à côté du Centre culturel français d'Helsinki un bureau d'action linguistique qui organise, à l'intention des professeurs de français, différents stages de perfectionnement. Il compte actuellement deux attachés linguistiques civils dont l'un assure un lectorat partiel. Enfin six lecteurs, dont trois V.S.N.A. (volontaires du service national actif), enseignent, auprès des universités de Turku, Helsinki, Oulu et Tampere ; l'un d'eux exerce également des fonctions d'attaché linguistique.

Dans *les autres domaines*, il existe des accords inter-universitaires entre l'université d'Helsinki et celle de Toulouse-le-Mirail (linguistique, sociologie urbaine, recherche et enseignement en matière audiovisuelle, histoire), entre l'université de Turku et celle d'Aix-Marseille (droit, économie, ethnologie, linguistique, histoire sociale, sciences) et entre l'université de Jyväskylä et celle de Nancy II (il s'agit ici d'un jumelage général mais les principaux centres d'intérêt de la coopération portent sur les techniques modernes d'éducation et l'enseignement des langues, deux spécialités particulièrement développées à Jyväskylä).

En outre, une coopération plus informelle a commencé entre l'université technologique d'Otaniemi (près d'Helsinki), l'université de technologie de Compiègne et l'institut d'optique de Gif-sur-Yvette. La coopération inter-universitaire rejoint ici la coopération proprement scientifique.

## CONCLUSION

**Pays à marché solvable et à monnaie forte, la Finlande se situe dans le peloton de tête des nations développées pour les investissements culturels par habitant.**

Au cours de sa mission, la délégation a constaté avec satisfaction que, dans ce contexte favorable, la culture française bénéficiait d'un grand prestige, bien que notre pays soit souvent perçu comme lointain, tant par la géographie que par l'histoire.

La Finlande, comme les autres contrées d'Europe du Nord, est cependant sous influence anglo-saxonne et le maintien de la présence française passe par le renforcement des relations culturelles bilatérales :

— au nom de la diffusion de la langue française, il est urgent de **mettre fin à la diminution du nombre des bourses d'études** enregistrées depuis 1983 ; il apparaît, par ailleurs, souhaitable de développer les moyens humains et matériels de « **la petite école** » française d'Helsinki, le seul établissement vraiment français de Finlande, et d'encourager **les initiatives provinciales** qui se situent dans le prolongement de l'expérience du lycée franco-finlandais d'Helsinki, expérience dont la délégation salue le succès ;

— il convient de permettre au **Centre culturel français d'Helsinki** de poursuivre et d'étendre ses activités dont le dynamisme doit être, une fois encore, souligné. Or, **le personnel détaché** auprès de l'établissement est en nombre par trop limité. Sans qu'il soit question de remettre en cause le recours au personnel vacataire qui permet une certaine souplesse de gestion, le Centre devrait pouvoir bénéficier d'un véritable « **noyau dur** » de détachés (la délégation rejoint les responsables de celui-ci pour déplorer la politique actuelle qui consiste à supprimer les postes budgétaires d'enseignants des centres culturels, dès lors qu'ils ne comportent pas simultanément de responsabilités administratives).

Par ailleurs, il importe de donner au **personnel enseignant de recrutement local** — ressource humaine essentielle du Centre — un statut moins précaire que celui de vacataire en vigueur. Toute amélioration en la matière constitue un investissement à long terme souhaitable.

Enfin, la délégation aimerait voir résolus les problèmes soulevés par l'installation matérielle du Centre culturel français d'Helsinki. Neuf centres, lui a-t-on indiqué, ont fermé leurs portes en 1984. Celui d'Helsinki ne doit pas connaître le même sort. Ce serait un singulier hommage à la vitalité de son action. Ce serait aussi, politiquement, condamnable puisqu'il est le seul établissement culturel français de Finlande.

Les membres de la mission espèrent que leurs suggestions rencontreront un écho favorable ; ils sont convaincus que la réalisation de celles-ci renforcerait utilement les liens culturels et d'amitié qui unissent la France à la Finlande.